

Procès-Verbal

ORDRE DU JOUR DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 23 FEVRIER 2015

1)- Appel Nominal.

2)- Désignation du Secrétaire de séance.

3)- Approbation du procès-verbal de la réunion du **Conseil Municipal** du **26 Janvier 2015**.

A- Ressources Humaines :

4)- **Service des Ressources Humaines** – Autorisation de recruter un agent non titulaire en l'absence de fonctionnaires susceptibles d'exercer les fonctions correspondantes (poste vacant de Technicien).

B- Finances :

5)- **Débat d'Orientation Budgétaire 2015**.

6)- **Sommes irrécouvrables - Créances admises en non valeur**.

C- Tarifs Municipaux :

7)- **Loyers et Tarifs des Services Publics Locaux** – Actualisation.

D- Economie et Aménagement :

8)- **Parc d'Activités d'EPAVILLE** – Vente de terrains à la société SOPIC NORD.

9)- **Parc d'Activité d'EPAVILLE** – Vente à la société 4 MURS d'une bande de 5 m² afin de procéder au raccordement des eaux usées et pluviales de la parcelle lui appartenant au réseau commun existant.

10)- **Z.A.C. LOISIRS TOURISME** – Suppression du budget.

E- Culture :

11)- **Salle Michel VALLERY** – Convention d'utilisation et règlement intérieur – Fixation des tarifs de location.

12)- **Eglise Abbatiale - Réfection des gouttières et chéneaux** – Programme – Consultation des maîtres d'œuvre – Adoption – Autorisation.

F- Grands Projets :

13)- Réalisation des aménagements des accès et abords du Cinéma Communautaire « Les Arts » - Convention de co-maîtrise d'ouvrage entre la Ville et la CO.D.A.H. – Signature - Autorisation.

G- Intercommunalité :

14)- Communication du Budget Primitif 2015 de la CO.D.A.H.

H- Travaux – Espaces Publics :

15)- Installation d'une borne de recharge pour véhicules électriques dans le centre-ville de Montivilliers.

I- Divers :

Information n° 1 - Informations aux Conseillers Municipaux sur l'utilisation par Monsieur le Maire de la délégation de signature accordée par le Conseil Municipal en application de l'article L.2122.22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Information n° 2 - Informations aux Conseillers Municipaux sur l'utilisation par Monsieur le Maire de la délégation de signature accordée par le Conseil Municipal en application de l'article L.2122.22 du Code Général des Collectivités Territoriales – **Services Finances.**

Information n° 3 - Marché de fourniture de produits d'entretien – Intégration de la société RAYNAUD Hygiène dans la société ARGOS.

Information n° 4 - Liste des marchés publics passés durant l'année 2014.

Information n° 5 - Information sur la levée du péril imminent - 17 - 19 Impasse des Rivières.

Information n° 6 - Information sur les locaux permanents dédiés aux associations.

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU **LUNDI 23 FEVRIER 2015**

Procès - Verbal

L'an deux mille quinze, le 23 Février à **dix huit heures trente**, par suite de la convocation de Monsieur le Maire en date du **2 Février 2015**, le Conseil Municipal s'est réuni dans la Salle des Délibérations, sous la présidence de Monsieur **Daniel FIDELIN**, Maire.

Monsieur Daniel FIDELIN : « Mesdames et Messieurs, nous allons ouvrir la séance. Je vais donc procéder à l'Appel Nominal ».

1)- Appel nominal :

Laurent **GILLE**, Nicole **LANGLOIS**, Valérie **PAILLART**,
Dominique **THINNES**, Corinne **LEVILLAIN**, Olivier **LARDANS**, Jean-Luc **GONFROY**,
Virginie **LAMBERT**, Gérard **DELAHAYS**, Jean-Pierre **QUEMION**,
Philippe **KWIATKOWSKI**, Patricia **DUVAL**, Pascal **LEFEBVRE**,
Marie-Christine **BASSET**, Frédéric **PATROIS**, Marie-Paule **DESHAYES**,
Valérie **LEDOUX**, Estelle **FERRON**, Alexandre **MORA**, Fabienne **MALANDAIN**,
Martine **LESAUVAGE**, Pascal **DUMESNIL**, Jérôme **DUBOST**, Aurélien **LECACHEUR**.

Excusés ayant donné pouvoir :

Gilbert FOURNIER (Pouvoir à Dominique **THINNES**), Sophie CAPELLE
(Pouvoir à Valérie **LEDOUX**), Emmanuel DELINEAU (Pouvoir à Marie-Paule
DESHAYES), Karine LOUISET (Pouvoir à Daniel **FIDELIN**), Stéphanie ONFROY
(Pouvoir à Alexandre **MORA**), Nada AFIOUNI (Pouvoir à Pascal **DUMESNIL**),
Nordine HASSINI (Pouvoir à Jérôme **DUBOST**).

Absent Excusé :

Gilles **LEBRETON**

Etaient également présents :

Rémy **BONMARTEL**, Directeur Général des Services.

Hélène **DUVAL**, Directrice Générale Adjointe des Services.

Monsieur Daniel FIDELIN : « Mesdames et Messieurs, je vais vous demander d'observer une minute de silence pour Madame Annie **LE NAOUR** décédée ce week-end suite à un malaise en voiture. C'était Samedi par ailleurs, j'étais présent sur le lieu de l'accident. Madame **LE NAOUR** a été Conseillère Municipale de 1983 à 1989 sous la mandature de Monsieur Michel **VALLERY** et de 2001 à 2007 sous la mandature de Monsieur Gabriel **BANVILLE**. Je vous remercie de bien vouloir vous lever ».

Une minute de silence est observée.

Monsieur Daniel FIDELIN : « Je vous remercie ».

2)- Désignation du Secrétaire de séance :

Alexandre MORA est désigné Secrétaire de séance à **l'unanimité**.

3)- Approbation du procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 26 Janvier 2015 :

Madame Fabienne MALANDAIN : « Monsieur le Maire, pourrait-on corriger la page 19 du procès-verbal afin d'éviter d'indiquer le nom de la personne concernée ».

Monsieur Daniel FIDELIN : « Monsieur LEBRETON avait effectivement évoqué le nom de Monsieur PETIT. Moi-même, j'ai dit qu'effectivement en tant qu'ancien Maire, Monsieur PETIT, dans un C.E.S.M. je pense que ce n'était pas souhaitable –c'est tout !- Je pense que de toute manière ce n'est absolument pas interdit. Le procès-verbal reflète exactement les propos qui ont été dit lors de ce Conseil Municipal. -Juridiquement, je me tourne vers mon D.G.S.- C'est une personne publique. Madame MALANDAIN, cela ne me choquerait pas que l'on enlève son nom et que l'on mette l'ancien Maire. On rectifie comme cela. A part cette petite rectification y-a-t-il d'autres observations sur ce procès-verbal ? Je le considère comme adopté. Je vous remercie ».

Le procès-verbal du Conseil Municipal du **Lundi 26 Janvier 2015** est adopté **à l'unanimité**.

A- Ressources Humaines :

4)- Service des Ressources Humaines - Autorisation de recruter un agent non titulaire en l'absence de fonctionnaires susceptibles d'exercer les fonctions correspondantes (poste vacant de Technicien) :

Monsieur Daniel FIDELIN, Maire présente le rapport :

Le contrat de travail de l'agent exerçant les fonctions de Technicien au sein des Services Techniques arrive à échéance. Pour poursuivre cette mission, il est nécessaire de renouveler son contrat pour une nouvelle durée de 1 an à compter du 1^{er} Avril 2015. C'est pourquoi je vous propose de donner votre accord sur la délibération suivante :

Afin de permettre l'étude et le suivi technique des dossiers de travaux ou de prestations d'entretien des bâtiments, je vous propose de délibérer sur l'autorisation de recruter un agent non titulaire sur un poste déjà existant, dans l'hypothèse où il ne pourrait être pourvu par un fonctionnaire ou un lauréat de concours. Le poste de Technicien chargé également d'être le Référent technique du Développement Durable et cela, en lien avec les Adjointes chargés des secteurs économique, environnemental et social sera vacant au 1^{er} Avril 2015.

Placé sous l'autorité du Directeur Général des Services et du Responsable des Service Techniques, les missions du Technicien relevant du cadre d'emplois des Techniciens territoriaux seront les suivantes :

- Etude techniques de faisabilité – esquisses – avants projet.
- Relevés sur site.
- Participation au montage des dossiers d'autorisation d'urbanisme pour les projets municipaux en maîtrise d'œuvre interne et avis sur les dossiers importants examinés en commission urbanisme (constructions d'entreprises, aménagements urbains etc ..).
- Gestion des contrats de maintenance (autres contrats de fonctionnement).
- Gestion des fluides et optimisation des consommations de fluides.
- Elaboration et suivi de tableaux de bord des consommations.
- Analyse des dysfonctionnements.
- Etudes d'exécution dans les différents corps d'état techniques du bâtiment.
- Mise en œuvre des projets dans le secteur technique.
- Dessins d'esquisse ou d'avant projet (Autocad).
- Dessin d'exécution ou de détail (Autocad).
- Conseil et assistance technique auprès des élus et des services fonctionnels.
- Relations avec les usagers des locaux municipaux (agents, associations, enseignants).

Au regard de ces missions, le profil recherché devra détenir le BAC + 2 ou diplômes équivalents ou supérieurs.

En cas de recherche infructueuse de candidats titulaires de la fonction publique territoriale, je vous propose de m'autoriser à recruter, sous la forme contractuelle, en application de l'article 3-2 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée relative à la fonction publique territoriale, sur le grade de Technicien, dont la durée hebdomadaire de service serait de 35 heures.

Je vous propose donc de :

De m'autoriser, en l'absence de candidatures statutaires, à recruter sous la forme contractuelle, un Technicien à temps complet à compter du 1^{er} Avril 2015 et à signer le contrat :

- qui sera établi, en application de l'article 3-2 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, pour une durée de 1 an, pour faire face temporairement à la vacance de ces emplois qui ne peuvent être immédiatement pourvus dans les conditions statutaires.

- et dont la rémunération sera fixée, par référence à l'indice brut 356, indice majoré 332 correspondant à un salaire brut mensuel de **1 552,62 €** (traitement de base + indemnité de résidence), à laquelle s'ajoutent les suppléments et indemnités en vigueur et que seront attribuées, en fonction de son niveau de responsabilité, une Indemnité Spécifique des Services Techniques dont le montant sera fixé par arrêté du Maire.

La dépense correspondante sera inscrite de la façon suivante :

Exercice 2015

Budget principal

Chapitre 012

Sous-fonctions ou rubriques : 0202

Nature 64131.10 et suivantes

Rémunération principale du personnel permanent non titulaire

Monsieur Daniel FIDELIN : « *Y-a-t-il des oppositions à l'adoption de ce rapport ? Je le considère comme adopté* ».

*Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte le rapport présenté ci-dessus **à l'unanimité**.*

B- Finances :

Monsieur Daniel FIDELIN : « Ensuite, nous avons la délibération relative au débat des orientations budgétaires. Vous avez un rapport modifié sur table. Il a été enlevé deux paragraphes par rapport à celui qui vous a été envoyé concernant la Vie Associative. Monsieur GILLE je vous donne la parole ».

5)- Débat d'Orientation Budgétaire 2015 :

Monsieur Laurent GILLE : « Je vous remercie Monsieur le Maire. Je vous rappelle comme chaque année que la préparation du budget se réalise par étapes. Nous avons eu des Commissions avec les différents services ; ensuite, une Commission Finances le 16 Février et ce soir, le Conseil Municipal du 23 Février où le Débat d'Orientation Budgétaire va être présenté. Il y aura une Commission Finances le 26 Février pour arrêter les derniers chiffres en vue du montage du Budget. Le vote du Budget se fera le 30 Mars 2015 ».

Monsieur Laurent GILLE présente le rapport :

Je vous rappelle comme chaque année que la **préparation du Budget** se réalise par étapes, en voici le calendrier :

<u>Instance</u>	<u>Date</u>	<u>Objet</u>
<u>commissions des différents services</u>	dernier trimestre 2014	Elles expriment leurs attentes en matière de services publics pour l'année à venir après avoir fait un recensement des obligations, des besoins recensés et des idées nouvelles. Elles fixent des priorités.



<u>Débat d'Orientation Budgétaire</u>	Commission Finances du 16 Février 2015 et Conseil Municipal du 23 Février 2015	La loi impose que, dans les 2 mois précédents le vote du Budget, le Conseil Municipal organise un Débat d'Orientation Budgétaire. Celui-ci a pour objectif de permettre la présentation aux élus des grandes orientations budgétaires et financières de la Commune en tenant compte du contexte conjoncturel national, intercommunal et local, mais aussi en disposant d'une information fiable et lisible de la situation grâce aux tableaux de bords et aux ratios de bonne gestion (voir le rapport détaillé qui vous a été remis lors de la commission Finances du 16 Février 2015). Il est nécessaire qu'il contienne toute l'information pour permettre la prise de responsabilité ; des tableaux statistiques et financiers qui permettent de comparer les chiffres de la Ville de Montivilliers par rapport à d'autres communes mais aussi de comparer l'évolution dans le temps des chiffres de la Ville. <u>Aujourd'hui, nous prenons acte de la bonne tenue de ce débat en en rappelant les éléments essentiels.</u>
---------------------------------------	--	---



<u>Commission Finances</u>	26 Février 2015	Elle devra prendre les dernières décisions sur le niveau des investissements ; le Budget 2015 pourra être finalisé.
----------------------------	-----------------	---



Le cadre de présentation comptable est constant, c'est une nécessité pour permettre l'analyse budgétaire grâce à des comparaisons entre les époques, les territoires (par rapport aux villes de la même catégorie) et entre les éléments fonctionnels.

1°)- Conjoncture pour 2015 :

➤ Au niveau **national** voici quelques repères :

• **Inflation**: elle s'établit à 0.6 % en 2014 (de Décembre 2013 à Décembre 2014 « ensemble hors tabac ») et elle est estimée à près de 1% pour 2015.

• **Taux d'intérêts** : La Ville a appelé de l'emprunt en 2014 à hauteur de 3 225 540 €, correspondant au montant inscrit au BP 2014, mais dont la mobilisation des fonds ne s'effectuera que dans un objectif d'optimisation de trésorerie et de réduction des frais financiers le 10/12/2015. Les taux d'intérêt actuels se situent aux alentours de 2.27 % pour un taux fixe sur 15 ans.

• **L'actualisation en valeur des bases fiscales reste en progression: +0.9 % en 2015 (soit +79 309 €), à l'instar de 2014. L'évolution en volume des bases n'est pas encore connue, aussi un taux de revalorisation de 0.38 % a été retenu (ce qui représente cependant une recette supplémentaire de 33 486 € environ).**

Monsieur Laurent GILLE : « Dans le Budget, nous aurons deux sommes qui viennent en recettes complémentaires favorables soit 79 309 € d'un côté et 33 486 € de l'autre côté ».

• **Concernant les dotations de l'Etat :**

Pour la délégation sénatoriale aux Collectivités Territoriales et à la Décentralisation, « sauf ajustements sur les dépenses ou les recettes, la baisse des dotations de l'Etat de 12.5 milliards d'euros, programmée sur la période 2014-2017, va précipiter le secteur public local dans une « impasse budgétaire », prévient la délégation sénatoriale aux collectivités dans un rapport présenté le 12 Novembre. La baisse des concours de l'Etat envisagée jusqu'à fin 2017 représente 6.5 % des recettes des Collectivités Territoriales, rappelle ce rapport. Elle équivaut à une réduction de 43 % de l'épargne brute du secteur (excédent des recettes de fonctionnement permettant de financer les investissements) dégagée en 2013. Plus de la moitié voire les deux tiers des villes de plus de 10 000 habitants se trouveraient « dans le rouge ». Elles ne parviendraient pas à équilibrer leur budget dans l'hypothèse du maintien des taux de fiscalité et de l'évolution de plus de 1% des dépenses de fonctionnement ».

La Loi de Finances pour 2015 s'inscrit dans le cadre de la loi de programmation des finances publiques 2012-2017 qui vise le redressement des comptes publics avec un retour du déficit public sous la barre des 3 % en 2017. Le déficit public diminue régulièrement depuis 2012 : il était de 5,3 % de la richesse nationale (Produit Intérieur Brut, PIB) fin 2011, il a été réduit à 4,4 % fin 2014. Il est estimé à 4.3% dans le projet de loi de finances pour 2015, pour atteindre 3 % en 2015. Les communes et leurs intercommunalités vont être impactées par les mesures restrictives sur les concours financiers. Les communes contribueront à hauteur de 2.071 milliards d'euros en 2015, soit 56% de la diminution.

Pour 2015, la baisse estimée de 6 % de la D.G.F. pour la Ville de Montivilliers se traduira par une perte de 297 708 euros.

• **La nouvelle péréquation horizontale** introduite par la Loi de Finances 2012 a amené la Ville de Montivilliers à verser une première participation au FPIC (Fonds de Péréquation Intercommunal et Communal) de 27 151 € en 2012 et de 69 049 € en 2013. Ce versement progressera jusqu'à 190 000 € en 2016 (estimations). Pour 2014, le montant fut de **112 272 €**. Pour 2015, une estimation à **149 350 €** est envisagée, majorée de 18 206 € au titre d'un rappel de 2014.

➤ Au niveau **départemental** :

La Ville de Montivilliers n'est plus éligible depuis 2014 au Fonds Départemental de Péréquation de la Taxe Professionnelle (FDPTP). Ainsi, elle a bénéficié en 2014 du mécanisme de lissage des pertes et a perçu à ce titre 75 % du montant perçu l'année précédente, soit 127 500 € au lieu de **170 000 €** en 2013. Pour 2015, si l'inéligibilité est confirmée, elle recevra une dotation égale à 50 % du montant perçu deux ans auparavant soit 85 000 €. Pour 2016, il n'est pas certain que ce mécanisme perdure et la Ville de Montivilliers pourrait perdre cette recette, ce qui représenterait depuis 2014 une perte de 170 000 € par an à ajouter à l'effet de ciseaux.

Monsieur Laurent GILLE : « Nous reparlerons de l'effet de ciseaux à la prochaine Commission des Finances. On s'aperçoit que par rapport à 2009, nous perdons pour l'année à venir pratiquement 1 million de moyens financiers ».

➤ Au niveau **intercommunal** :

• **CO.D.A.H.** :

- Le montant de la Dotation de Solidarité Communautaire (D.S.C.) garantie versée par la CO.D.A.H s'élève pour 2015 à **2 086 210 €** soit une hausse de plus de **41 926 €** par rapport au budget 2014 (pour mémoire, la D.S.C intègre la compensation financière versée par la CO.D.A.H à la Ville pour le coût supplémentaire des actes d'état-civil liés à l'ouverture du PFME soit 62 034 € pour 2014, 65 944 € sont sollicités pour 2015).

Monsieur Laurent GILLE : « En sachant que le Service état-civil de la Ville de Montivilliers assure la délivrance des actes pour l'ensemble de l'Agglomération voire au-delà ».

- Le montant de l'Attribution de Compensation de Taxe Professionnelle (ACTP) s'établit pour 2015 à **642 746 €** (montant figé).

2°)- Situation financière de la Ville, le dossier joint à ce rapport contient les informations utiles à une bonne appréciation du budget 2015 :

• Grands chiffres de l'équilibre budgétaire 2014 comparés à l'équilibre prévisionnel 2015 : **22.81 M€** en Fonctionnement et **11.15 M€** en Investissement pour 2015.

• La hausse des charges de personnel : **+0.42 %** soit **0.052 M€**.

Vous trouverez tout le détail dans le document relié qui vous a été distribué. Malgré une revalorisation des catégories C, une hausse des contributions et l'application en année pleine des rythmes scolaires moins coûteuse que la prévision prudentielle du budget primitif 2014, les dépenses de personnel sont maîtrisées. Les seuls arbitrages nouveaux possibles à ce sujet concernent le non remplacement éventuel des départs à la retraite et des congés maternité et une bonne maîtrise des heures supplémentaires et des vacances.

• Les charges à caractère général en fonctionnement font l'objet d'une surveillance constante et leur évolution entre 2014 et 2015 est à la baisse. En effet, la renégociation de contrats a permis cette réduction sur ce chapitre. Il faudra s'attacher à l'avenir à poursuivre la réduction de la consommation d'énergie compte tenu de l'évolution importante des prix dans ce domaine.

Ainsi, l'effet de ciseaux déjà évoqué (baisse des recettes de fonctionnement conjugué à la hausse des charges) réduit chaque année un peu plus la marge de manœuvre pour investir car il faut au minimum que celle-ci couvre le remboursement du capital de la dette (obligation légale) avant de pouvoir servir à autofinancer les investissements. En effet, l'esquisse de Budget 2015 fait apparaître un autofinancement net de l'exercice de seulement 0.48 M€.

Dans ce contexte, aucun développement n'est envisageable sans financement nouveau comme cela avait déjà été évoqué l'an passé, au contraire, il faudra réfléchir à des réductions de périmètre de services.

Le document contient également des informations et explications financières et fiscales sur les ratios de bonne gestion (évolution de l'imposition et de la dette, taux d'endettement, capacité de désendettement, point sur la dette garantie, autofinancement, etc...). Il vous permet ainsi chaque année d'apprécier de façon précise et transparente la situation de Montivilliers. A ce niveau notre ville maintient sa position de bonne gestion.

3°)- Perspectives pour les budgets à venir :

Il appartient comme chaque année à la prochaine Commission des Finances de fixer les priorités et de rendre des arbitrages dans le respect d'un équilibre prévisionnel sain des budgets à venir, le document PPI (Plan Pluriannuel d'Investissement) joint montre que les ambitions à ce sujet ne peuvent être que modestes au regard de la capacité d'autofinancement dégagée.

4°)- Les grandes orientations budgétaires à déterminer pour 2015 sont les suivantes :

Niveau possible des nouveaux investissements en l'état actuel des informations (Services et Opérations) : **4.91 M€ maximum** (hors reports et réinscriptions).

Monsieur Laurent GILLE : « 4.77M € et non 4.91M€ comme c'est noté sur le document que vous avez. C'est à vérifier. C'est un montant estimatif à ce jour ».

Niveau des charges et recettes de fonctionnement maîtrisées par le Conseil Municipal :

- Vie associative : Notre volonté est de maintenir en 2015 les subventions à la Vie Associative malgré les restrictions budgétaires nécessaires et les baisses de dotations nationales et départementales, alors que dans beaucoup de communes, elles sont en baisse entre 5 et 15 %. Nous estimons que leur rôle est essentiel pour l'animation de notre Ville, les valeurs qu'elles véhiculent et le lien social. Aussi, nous demandons à toutes les associations de prendre part à cet effort de rigueur qui touche tout le monde, tant sur leurs activités, leur fonctionnement et leur budget. Pour certaines ouvertes, au-delà de la seule Ville de Montivilliers, nous leur demandons également de se tourner vers les autres communes concernées, afin qu'elles participent aussi aux frais fixes de fonctionnement des associations.

- Niveau des services publics : enveloppe inchangée sauf obligations légales et prise en compte des nouveaux rythmes scolaires.

- Aide sociale : Baisse de 100 000 €uros au chapitre de l'aide alimentaire mais renforcement des mesures d'accompagnement à la personne.

- Tarifs des services publics : Il est proposé d'être proche de l'inflation prévisionnelle qui va toucher le Budget en 2015, soit 1 % et, suivant les recommandations de l'étude organisationnelle, la possibilité de revoir la tranche supérieure des barèmes tarifaires, car statistiquement celle-ci comporte le plus d'usagers, en créant une ou deux tranches supplémentaires, compte tenu de l'échelle des revenus des habitants de la Ville de Montivilliers.

Monsieur Laurent GILLE : « Ce travail est à l'étude actuellement ».

- Niveau de l'emprunt nouveau (dans le respect des possibilités émanant de l'érosion de la dette ancienne et des ratios recommandés en matière de bonne gestion) : **0.79M€**.

- Niveau des taux d'imposition sur les ménages : objectif de ne pas augmenter les taux.

Les ressources pérennes de la Ville (hors excédent antérieur reporté) suffisent, à nouveau cette année, tout juste à financer le budget de fonctionnement sans autofinancement complet, comme cela serait préférable, de l'annuité en capital des emprunts. Depuis 2010 également, l'autofinancement net n'est rendu possible qu'au travers des recettes exceptionnelles issues de l'excédent reporté de l'année écoulée lui-même constitué de la réserve pour risque (pour 0,7 M€ environ) et de l'application du principe de prudence dans les prévisions budgétaires antérieures : de cela découle une grande fragilité de cet autofinancement déjà nettement insuffisant, fragilité qui va s'aggraver les prochaines années. Nos projections prévoient un autofinancement net inférieur à zéro dès 2017.

Chiffres clefs du budget 2015

	2014	2015
Encours de dette au 1 ^{er} janvier	11 387 M€	12 092M€
Population au 1 ^{er} janvier	16 592	16491
Taux des impôts locaux		
TH	14,18%	inchangés depuis 2009
TF	32,13%	
TFNB	62,44%	
Recettes de fiscalité locale (BP)	8 812 M€	8 927M€
Recettes réelles de fonctionnement (BP)	20 664 M€	20 422€

Monsieur Laurent GILLE : « Vous avez quelques chiffres clés du Budget 2015 : l'encours de la dette, un rappel de la population, un rappel des taux des impôts locaux (Taxe d'Habitation, Taxe Foncière et Taxe Foncière sur le non Bâti, les recettes fiscales locales et les recettes réelles de Fonctionnement ».

Le document peut être consulté au Service Comptabilité de la Mairie.

Je vous demande de prendre acte du bon déroulement de ce Débat d'Orientation Budgétaire 2015.

Monsieur Daniel FIDELIN : « Je vous remercie Monsieur GILLE. Monsieur LECACHEUR, Monsieur DUBOST, vous êtes très impatients de prendre la parole. Je vous comprends ! Ces orientations budgétaires c'est un « dont acte » que nous ferons à fin de notre Débat. Il n'y a pas de vote. Le vote se réalisera au moment du Budget. J'ai modifié le rapport pour enlever le point sur les associations qui avait été prévu. Nous ne devons pas d'une manière très technique, justement focaliser et faire un zoom, sur ces deux associations. Ce n'est pas du tout le but des orientations budgétaires. Je ne souhaite pas et je ne veux pas engager le débat puisque cela fera l'objet de négociations, de discussions, de dialogue constructif avec ces associations. Je vous remercie de ne pas en parler. Monsieur LECACHEUR vous qui avez demandé la parole le premier ».

Monsieur Aurélien LECACHEUR : « Je vous remercie Monsieur le Maire et tout d'abord je voudrais effectivement vous remercier d'avoir modifié le rapport initial au niveau des associations. Je crois que la nouvelle rédaction est plus satisfaisante quoique sur la question des efforts à faire, à répartir au niveau des associations, il y aura à redire. J'espère que l'on en reparlera plus à fond lors de la Commission Finances de Jeudi de façon à ce que nous puissions nous exprimer plus clairement là-dessus lors du vote du Budget mais en tout cas, je salue effectivement la nouvelle rédaction ; c'est pour moi plutôt une bonne chose. Vous nous demandez effectivement aujourd'hui de prendre part au débat sur les orientations budgétaires puisqu'il n'y a pas de vote. Je souhaiterais vous livrer ma contribution en faisant deux remarques : une sur le contexte national tout d'abord et une sur le contexte local propre à Montivilliers. Nous le savons bien, les questions financières et budgétaires de Montivilliers tiennent également à des questions de choix nationaux. Et ces choix nationaux qui sont validés par les Députés Socialistes de l'arrondissement ne sont pas bons et vont porter préjudice largement aux habitants de notre Ville.

Je vais rester dans les grandes masses. Au niveau de la baisse de la D.G.F., effectivement on a moins 300 000 €. Sur les rythmes scolaires à financer, il reste 150 000 € c'est un peu moins que prévu mais effectivement, avec la tarification que vous avez imposé, il y a moins d'enfants qui vont y participer donc cela coûte moins cher, ce n'est pas forcément une bonne chose ; la péréquation horizontale : 200 000 €. Cela fait 650 000 € en tout près de 9 % d'impôt consacrés cette année à boucher les trous de l'Etat à l'égard de Montivilliers. Si on fait le cumul de ce que nous devrait l'Etat depuis 2012 c'est près de 2 Millions d'€uros qui manquent dans les caisses de notre Ville. C'est absolument considérable. Si on comparait cette baisse à l'équivalent d'une famille avec un salarié payé au SMIC, sur une année cela ferait une amputation de 1 300 € par an plus d'un mois de budget de Fonctionnement en moins. Voilà le résultat. Voilà ce qui reste aujourd'hui de l'engagement n°54 du Président de la République à l'égard des Collectivités et de Montivilliers. Vous parlez de pacte de confiance. Je ne commenterai pas. Ce n'est pas étonnant que les élus socialistes, soutien du Président de la République présents dans ce Conseil, soient gênés aux entournures lorsqu'il s'agit de voter contre vos choix budgétaires. C'est sans doute pour cela qu'en votant la plupart de vos décisions, ils s'en sont rendus complices de votre politique. Voilà dans quel contexte se déroule dans toutes les villes de France le Débat d'Orientation Budgétaire. Et pour autant le pouvoir des Maires est-il nul ? Est-ce que vous pouvez vous dédouaner ? Certainement pas et vos actions conduites depuis le début du mandat, dont les plus graves ont été décidées non pas en Conseil Municipal, mais dans l'ambiance feutrée de votre bureau et carrément dans le dos de la population, je voudrais parler des coupes franches dans l'aide aux plus démunis avec 100 000 € en moins dans l'épicerie sociale. Votre premier Adjoint a pris soin de rajouter, parce que l'on voit bien que vous êtes gêné aux entournures avec la baisse de 100 000 € au « Chapitre de l'Aide Alimentaire ». Cela peut être abrupte comme phrase, cela dit rajouter : « mais renforcer les services de l'aide à la personne » c'est plein de bons sentiments cela ne coûte pas cher et cela n'enlève pas le fait que vous ayez supprimé 100 000 € à l'épicerie sociale. La tarification honteuse des Temps Pédagogiques liée à la réforme des rythmes scolaires constitue une double peine pour les parents d'élèves avec jusqu'à 180 € par an et par enfant c'est une première augmentation d'impôt déguisée, la restriction des activités envers les personnes âgées, l'augmentation des tarifs de 1 % que vous allez nous faire voter tout à l'heure, au-dessus de l'inflation, une seconde augmentation d'impôt déguisée, et ensuite je citerai le manque d'ambition en matière culturelle, etc, etc. Ce n'est pas fini d'ailleurs parce que dans le Débat d'Orientation Budgétaire en page 6 dans le document relié duquel faisait référence votre Premier Adjoint, il est écrit : « que le périmètre des services publics à Montivilliers vont encore se réduire dans les prochaines années » sans tout du moins avoir le courage d'indiquer où. Alors, je vais vous soumettre, Monsieur le Maire, plusieurs idées. Si vous cherchez un service qui ne sert pas à grand-chose, qui coûte cher, qui n'intéresse pas grand monde, je vous propose d'économiser 30 000 € en supprimant le « Club Entreprises ». Il y avait 54 personnes présentes dans la salle pour les Vœux aux Entreprises. Une fois enlevés les élus qui y ont participé, -socialistes et de la majorité- une fois déduit les nombreux Chefs de Services présents, 30 000 € pour 54 personnes, cela fait vraiment très, très, très cher et ce n'est pas vraiment utile.

Autre idée concernant notre état-civil intercommunal financé par le contribuable Montivillon exclusivement ; je trouve qu'il n'a pas l'air pressé notre Député Maire du Havre, Président de la CO.D.A.H., pour que le dossier avance. Il est temps de l'accélérer au risque de révéler aux yeux des Montivillons une certaine forme d'incompétence à gérer les dossiers intercommunaux, ce dont je ne veux pas croire et donc j'attends que vous puissiez démontrer la même efficacité que lorsque vous avez décidé de supprimer la Salle de Spectacles très, très rapidement et, bien là, je pense qu'il est temps que la CO.D.A.H prenne sa part dans l'état-civil de Montivilliers de façon très, très rapide également. Et enfin dernière chose, la péréquation intercommunale dite horizontale, idée brillante de Nicolas SARKOZY, mise en œuvre aujourd'hui par l'équipe HOLLANDE/VALLS ; cette contribution touche durement notre Ville à des fins injustes, profondément inégalitaires. Elle peut être prise en charge par l'Agglomération qui en a les moyens quand on voit ce que fait la CO.D.A.H cela s'arrête très souvent aux limites de la Ville du Havre alors qu'il y a pourtant 17 communes. Et, je souhaiterais savoir si vous avez fait des démarches en ce sens pour que la péréquation horizontale soit prise en charge à l'échelle de la CO.D.A.H. Voilà, Monsieur le Maire, ce qui constitue ma contribution au Débat d'Orientation Budgétaire ».

Monsieur Daniel FIDELIN : « Je vous remercie Monsieur LECACHEUR. Monsieur DUBOST vous avez demandé la parole ».

Monsieur Jérôme DUBOST : « Je vous remercie Monsieur le Maire. Quelle stupeur de venir au Conseil Municipal de Montivilliers et de découvrir que les documents que nous avons reçus et étudiés, ceux-ci, ne sont pas fiables. Vous-même vous les avez remis en cause et c'est plutôt une bonne chose. Dans ces conditions, comment ce Débat d'Orientation Budgétaire peut-il avoir lieu de manière sereine ? Nous avons découvert vos préconisations lors de la Commission des Finances il y a une semaine, le Lundi 16 Février vous l'avez rappelé Monsieur le Premier Adjoint dans cette même salle ; nous avons eu des documents qui nous ont été remis et aujourd'hui, un certain nombre d'éléments disparaissent, tant mieux mais modifier cela ainsi au dernier moment c'est du jamais vu à Montivilliers. Je crois que les bras nous en tombent. Quel manque de préparation et quel manque de sérieux ! A tout le moins et pour rester poli c'est de l'amateurisme ! Pour les non initiés qui sont dans le public, nous sommes venus à ce Conseil avec ce document. C'est ce qui fait le corps. C'est ce qui va permettre de travailler pour une équipe municipale avec ce document que l'on appelle le Débat d'Orientation Budgétaire. Ce sont ces données chiffrées qu'une équipe municipale peut utiliser pour bâtir son action. Y-a-t-il la moindre esquisse d'un projet dans ce document ? Non rien ! Nous avons déjà remarqué dans la campagne électorale de l'an passé que vous n'aviez pas de programme municipal ambitieux pour Montivilliers c'est confirmé ce soir : rien sur l'éducation, rien sur les familles, un manque total d'ambition pour le sport, les associations, en matière culturelle rien, une saignée dans les aides alimentaires, nous l'avons dit, dénoncé, nous le redisons ce soir. Bref tout repose sur le moins de lien social dont nous avons pourtant tant besoin en ces temps troublés.

Que l'action sociale ne soit pas votre priorité ce n'est pas surprenant. Vous l'assumez. Vous le démontrez. Cela ne me choque pas cela fait partie du débat. Nous ne sommes pas d'accord mais là, la Gauche et la Droite ce n'est décidément pas la même chose. Il y a un domaine sur lequel où pouvait se dire, en tant qu'élu de Droite vous pouviez être à l'aise, celui des Finances, et bien non c'est raté ! Sur ce domaine, nous constatons que ce soir, même dans ce domaine des finances, vous n'êtes pas en capacité de nous présenter un Budget abouti avec des chiffres qui se tiennent mais cette incroyable légèreté, on se demande où vous allez nous entraîner avec autant d'approximation. Ce soir, à Montivilliers, nous constatons malheureusement pour notre Commune votre impréparation mais aussi votre volonté affichée très clairement : celle de la démolition ; oui démolition et non orientation et heureusement Monsieur le Maire que vous avez eu la bonne idée de retirer ces phrases qui étaient dans le document que nous avons eu, tous ici autour de cette table, avec lesquels nous nous sommes appuyés pour préparer l'intervention de ce soir. Nous avons découvert à 18 Heures 25 qu'il n'en était rien. Tant mieux ! Tant mieux et c'est plutôt sage ! Et à cet égard, je voulais remercier Monsieur le Premier Adjoint, de vous avoir interpellé et d'éviter ainsi que nous trouvions des mots blessants oh combien blessants, offensants pour une association, la plus grande association de Montivilliers l'A.F.G.A. C'est la première fois, Monsieur le Maire, qu'un Maire est obligé de modifier au dernier moment un D.O.B. C'est à remarquer. C'est votre premier Budget. Les prochains seront sans doute mieux préparés. Vous aviez souhaité effectivement que nous n'abordions pas effectivement les deux associations que vous avez pointées. Nous aurons l'occasion d'en rediscuter puisque la Commission des Finances et le prochain Budget l'aborderont : c'est évidemment l'A.F.G.A. et l'A.M.I.S.C. Nous en parlerons en temps utile. Enfin, qu'il me soit permis quand même de rappeler qu'en 66 ans d'existence de l'A.F.G.A., la Ville de Montivilliers a toujours veillé à entretenir de bonnes relations avec cette belle association qui fait tant pour notre jeunesse montivillonne. Je suis bien content que ce soir nous n'ayons plus ces mots qui jetaient l'opprobre sur cette institution. J'étais triste, très triste de lire que l'A.F.G.A. avait fait 40 000 heures de présence et d'action auprès des enfants. Ses 230 bénévoles qui font tourner la machine méritent mieux que d'avoir été ainsi vilipendée dans le document ».

Monsieur Daniel FIDELIN : « Monsieur DUBOST, je ne souhaite pas parler de ces deux associations. Je l'ai dit en préambule s'il vous plaît. Cela fera l'objet d'un débat. Nous allons nous concerter sur ces deux associations. Regarder d'une manière très fine les budgets et les activités de ces deux associations. Vous aurez l'occasion d'en débattre en Commission. Ce n'est pas dans le rapport, je vous demande comme je l'ai dit en préambule, de ne pas en parler ce soir s'il vous plaît ».

Monsieur Jérôme DUBOST : « Effectivement vous avez raison, mais cela a été changé à 18 Heures 25. Je suis arrivé à 18 Heures 30 ».

Monsieur Daniel FIDELIN : « Vous avez eu un appel téléphonique de Monsieur le Premier Adjoint aujourd'hui depuis plusieurs heures. Vous ne l'avez pas eu à 18 Heures 25. Vous étiez au courant que c'était enlevé bien avant ».

Monsieur Jérôme DUBOST : « Monsieur le Maire, j'ai eu l'appel à 13 Heures. Monsieur le Premier Adjoint m'a informé qu'il y aurait une modification non pas sur le fonds mais sur la forme. Sur la forme c'était nécessaire. Par contre, il était prévu, que les différentes dispositions à ce sujet resteraient, et ce n'est pas le cas car cela a encore bougé dans l'après-midi. Je n'en étais pas informé Monsieur le Maire ».

Monsieur Daniel FIDELIN : « S'il vous plaît, Monsieur GILLE vous a dit à 13 Heures que l'on enlevait les deux paragraphes concernant ces deux associations. Cela fera donc l'objet d'une discussion en Commission. J'ai eu le Secrétaire Général de l'A.F.G.A. au téléphone aujourd'hui. Nous allons dialoguer. Il y a quelques points pour lesquels nous voulions avoir quelques précisions. Ce n'est pas l'objet du débat ce soir. Ce sont les orientations budgétaires. Et les orientations budgétaires c'est uniquement dans le cadre des orientations générales et pas dans le cadre d'une association. C'est la raison pour laquelle nous avons enlevé ces deux points. Si vous le voulez bien, je vous remercie de ne pas débattre. Vous l'aurez l'occasion de le faire dans l'avenir en Commission. Je vous remercie ».

Monsieur Jérôme DUBOST : « Tout-à-fait ! Je poursuis. J'ai prévu de ne pas en parler davantage voyez-vous. J'enchaîne sur autre chose. Vous me permettez juste de remarquer tout de même que m'appeler à 13 Heures pour un débat à 18 Heures 30, c'est un peu court. Je prends la page 67, Monsieur le Maire, dans le Débat d'Orientation Budgétaire. Je change complètement de chapitre. Nous sommes sur le Développement Economique. Nous sommes tous, ici autour de cette table, pour le développement et éco-responsable de notre territoire pour le renforcement de l'activité commerciale pour l'attractivité de Montivilliers. Créer un « Club Entreprises » pourquoi pas. Nous n'y étions pas forcément opposés. Mais quelle surprise de le budgéter à hauteur de 30 000 € pour son financement quand nous entendons dans tous les discours les mauvaises informations économiques. Tout à l'heure cela a été évoqué mais je voulais quand même rappeler que, pour lancer ce « Club Entreprises », vous n'avez pas lésiné sur les moyens : coût de la soirée du 22 Janvier pour une heure de conférence d'un économiste aux thèses controversées : 3 000 €. Nous vous avons écrit Monsieur le Maire pour avoir des explications et par ailleurs, pour savoir si cette somme n'était pas sous-évaluée. Nous attendons avec impatience votre réponse. Une fois encore nous vous demandons de ne pas mélanger les genres. Une cérémonie de vœux doit être républicaine et non partisane. Je sais bien que les conférences sont à la mode à l'UMP mais Montivilliers n'est pas ABU DHABI. Nous n'avons pas les moyens de nous offrir de telles prestations et ce n'est surtout pas aux contribuables Montivillons de payer la facture. Je vous invite à vous référer à la page 15 maintenant. Je l'ai déjà dit l'année dernière mais cela a été votre première décision en matière budgétaire et elle est inscrite dans ce Débat d'Orientation Budgétaire –elle apparaît page 15- cela a été l'augmentation des indemnités des élus. Cela a été votre première décision comme si il n'y avait pas plus urgent et qu'est-ce que l'on constate un an après pas loin de 30 000 € de dépenses supplémentaires. Par rapport au précédent mandat 2008-2014, l'indemnité des Adjoints a été augmentée de 13 % -les chiffres sont là page 15-, celle des Conseillers Délégués a augmenté de 21 %, vous avez même créé un quatrième poste de Conseiller Délégué. Votre mandat a commencé par de nouvelles dépenses. Notre Groupe avait voté contre. C'est important de le rappeler dans ce débat. Décidément, nous n'avons pas les mêmes priorités. Et puis, j'en viens à une autre page : celle où vous réduisez de 53 % le budget de l'épicerie alimentaire destinée aux plus modestes.

Dans un contexte de difficultés socio-économiques, au plus fort de la crise et puis plus difficilement par certains de nos concitoyens montivillons, vous avez demandé aux agents de la Ville de trouver 100 000 € d'économies sur le poste de l'épicerie solidaire. Lors du Conseil Municipal du 8 Septembre 2014 mais encore vendredi dernier lors du Conseil d'Administration du C.C.A.S., je vous ai dit que je regrettais votre décision brutale qui était de supprimer cette somme. Peut-être pouvait-il y avoir un débat ? Mais pour avoir un débat, il ne fallait pas avoir le couteau sous la gorge et nous dire on supprime 100 000 €. Moi, c'est ce que je vous reproche, c'est de ne pas avoir fait ce diagnostic des besoins des plus modestes et de ne pas vous être appuyé sur le service compétent en la matière, le Service Action Sociale, qui aurait pu nous préconiser quelques orientations. J'avais juste l'occasion de vous rappeler que derrière ces personnes se cachaient des vies et des destins de femmes et d'hommes. Une certitude ce sont les familles les plus modestes de Montivilliers en premier lieu, les femmes seules et les enfants, qui vont pâtir de cette coupe sombre voulue et que vous assumez. Je crois personnellement à l'accompagnement social et je ne comprends pas comment vous allez pouvoir continuer à travailler comme il a été dit, et cela a été rappelé tout à l'heure, en étant au plus près, en ne remplaçant pas par exemple un personnel qui quitte la Ville de Montivilliers, cela me paraît un peu plus compliqué. Alors il y a des pistes. Malheureusement, nous n'aurons pas eu l'occasion d'en débattre. Vous avez coupé court à la décision. Un mot, enfin, pour dénoncer vos décisions de faire payer les familles pour les Temps d'Activités Pédagogiques. Vous vous étiez bien gardés de l'annoncer durant la campagne électorale. Là encore, ce sont les familles les plus modestes qui en pâtissent mais surtout les gamins. Pas surprenant qu'un enfant sur deux ne soit pas inscrit dans ces T.A.P. à Montivilliers. Nous avons dénoncé en Commission les folles sommes avancées. Vous disiez que cela coûterait à la Ville 300 000 €, 400 000 €, chiffres que nous avons entendus une fois dans cette même salle. Cela revient à cinq fois moins cher que ce que vous aviez prévu. Décidément, en matière de finances, il y aurait beaucoup à redire. Puisque nous parlons des enfants, il ne vous a pas échappé page 19 que les élus ont lu cette petite phrase : « décision du Bureau Municipal de revenir à une gestion autonome au 1^{er} Janvier 2016 ». Vous décidez de l'avenir de la Restauration Municipale en Bureau Municipal sans y associer les élus de la Commission Affaires Scolaires. Combien de surprises encore nous réservez-vous ? Monsieur le Maire, voilà nous sommes élus de l'Opposition, nous ne pouvons que constater votre impréparation à présenter un Débat d'Orientation Budgétaire sérieux. Nous prenons acte de votre sage décision d'avoir retiré les deux mentions aux deux associations que je ne (re)citerai pas ici. Vous semblez naviguer à vue. Vos orientations sont résolument tournées vers la démolition, démolition du lien social et démolition du bien vivre ensemble, démolition oui ! On se demande s'il y a un capitaine dans ce navire et, pour beaucoup de Montivillons, c'est plutôt une galère qui nous mène droit dans le mur. J'en termine, Monsieur le Maire, pour vous dire que vous avez la chance d'avoir été élu Maire d'une commune qui est bien gérée. Depuis l'élection de 1977 du regretté Michel VALLERY, la Gauche a administré cette ville de manière sérieuse avec des ambitions pour les Montivillons. Vous ne pouvez pas contester que les finances de Montivilliers sont saines. Le taux d'endettement par habitant est inférieur à de nombreuses villes. La Gauche, ici à Montivilliers, a prouvé ses capacités de bon gestionnaire des deniers publics dans l'intérêt de tous les Montivillons. Je vous remercie ».

Monsieur Daniel FIDELIN : « Je vous remercie Monsieur DUBOST. Y-a-t-il d'autres observations ? ».

Madame Nicole LANGLOIS : « Les 100 000 € cela commencent à bien faire ! Si vous prenez les chiffres, Monsieur DUBOST et Monsieur LECACHEUR, vous savez très bien que la Ville de Montivilliers, ne pouvait pas continuer sur ce rythme ; alors que de 2008 jusqu'en 2013, on a augmenté de 300 %. Comment voulez-vous que l'on continue avec de l'argent en moins ? On ne pouvait pas continuer comme cela pour l'épicerie sociale. Actuellement, malgré la décision que nous avons prise, nous sommes quand même encore à 7 % par an d'augmentation. Vous le savez très bien Monsieur LECACHEUR nous en avons parlé récemment. Je ne raconte pas de bêtises. Maintenant, les propositions ont été faites. Elles ont été choisies. Maintenant, ce sont des décisions qui ont été prises par notre Groupe politique et, c'est comme cela, un point c'est tout ! ».

Monsieur Aurélien LECACHEUR : « Je voudrais juste dire à Madame LANGLOIS comme je l'ai déjà dit au Conseil Municipal ; effectivement, la précédente Municipalité avait fait le choix d'augmenter fortement l'aide alimentaire qui avait été baissé fortement par l'équipe de Gabriel BANVILLE. Cela c'est une réalité ! Je ne savais pas que Gabriel BANVILLE, ancien Maire socialiste, était votre modèle. Je l'ai découvert à l'occasion de ce choix budgétaire. Vous m'en voyez fort meurtri. En tout cas, je vous demanderai d'avoir un peu plus de respect envers vos collègues de l'Opposition. Ce n'est pas en tapant du poing sur la table et en disant j'ai raison. C'est un échange de points de vue divergents. Je suis dans l'Opposition vous êtes dans la Majorité. Il est normal que nous ayons des points de vue divergents. Je pense qu'il n'y en a pas un qui a plus raison que l'autre. Nous défendons juste des points de vue différents. C'est la démocratie ! ».

Monsieur Pascal DUMESNIL : « Je pense qu'il faut garder quand même un esprit de débat et de discussion. C'est un minimum dans un Conseil Municipal. Et puis, en même temps, il faut éviter la démesure. Parler de 300 % d'augmentation d'un budget d'épicerie sociale. Je ne sais pas d'où vous sortez cela. Nous avons déjà entendu des chiffres abracadabrants au sein de ce Conseil Municipal. Je crois qu'il faut quand même être sérieux. J'ai devant moi le document D.O.B. Effectivement, vous voyez bien une courbe qui est très claire. -C'est page 28 vous devez la connaître- Effectivement, le budget de l'épicerie sociale en 2009 a repris à quelques Euros près on va dire, le niveau qui était le sien en 2000. Il y a eu une baisse suite à un choix politique qui n'était pas partagé, par un certain nombre de personnes autour de la table, de réduction de l'épicerie sociale. En fait, en 2009 on a repris le budget qui était celui de 2000. Et ensuite, on s'aperçoit -il suffit de voir les histogrammes Madame LANGLOIS- que la somme a été maîtrisée puisqu'elle a même un peu baissée. Cela correspondait à une politique sociale ambitieuse et on va dire humaniste et qui n'a pas engagé des dérives plus que ça pendant le précédent mandat. Voilà ! Je ne sais pas d'où vous sortez les 300 % d'augmentation ».

Monsieur Daniel FIDELIN : « Je vais vous répondre. Y-a-t-il d'autres observations ? ».

Madame Virginie LAMBERT : « Je vous remercie Monsieur le Maire. Vous nous dites le manque d'ambition culturelle. Je tiens quand même à noter que sur le mois inaugural, nous n'avons pas vu beaucoup l'Opposition ».

Madame Corinne LEVILLAIN : « Je vous remercie Monsieur le Maire. J'aurais aimé répondre quand même à Monsieur DUBOST et à Monsieur LECACHEUR par rapport aux T.A.P. Effectivement, c'est une charge nouvelle pour notre Commune comme pour toutes les communes de France. La réforme des rythmes scolaires venant de votre Gouvernement nous a mis un peu dans la panade, excusez-moi de l'expression. Mais il y avait un choix à faire ; oui, un choix politique. Nous avons décidé des tarifs, qui par ailleurs, étaient exactement les mêmes que vos périscolaires accueil du matin et du soir que nous considérons maintenant. Il y aura certainement encore des modifications à faire puisque, vous le savez très bien, les T.A.P. sont en pleine renégociation avec le P.E.D.T qui est obligatoire sur Montivilliers pour diverses raisons autant sur le temps. Par rapport aux économies, nous ne pouvons pas faire vraiment d'économies. Je ne vois pas comment vous auriez pu faire, l'un comme l'autre si vous aviez été à la place de Monsieur le Maire, en appliquant la gratuité. Il y a quand même à notre charge 60 000 €. Si je retire ce que l'on peut estimer de l'Etat et, mon Dieu ce n'est pas grande chose. Si nous remettons la part de la C.A.F. forcément par rapport au nombre d'enfants que nous accueillons en ce moment, qui est de 44 %, nous le déplorons. Nous avons tout fait pour que ce soit ouvert à tous les enfants. C'est pour cela que nos estimations étaient quand même élevées l'année précédente. Nous espérions que tous les enfants puissent bénéficier malgré le coût. Je vous rappelle quand même que les coûts –par rapport à vos tarifs avec la petite augmentation de 1 % de cette année- vont de quelques centimes d'euros à 2,54 € pour le Primaire pour la séance et 0,85 € pour le matin pour les Maternelles. Vous avez tous les coefficients en votre possession. Nous reviendrons certainement dessus puisque je vous le disais tout à l'heure qu'il y avait le P.E.D.T. Il y aura certainement des modifications avant la fin de l'année scolaire. Nous l'espérons en tout cas. Quelques modifications apporteront un plus aux familles. Vous voyez que nous aussi nous faisons du social. Mais tous les Montivillons ne peuvent pas supporter ce coût. Je vous signale quand même quand vous parliez tout à l'heure de Restauration, tous les Montivillons paient aussi quelque chose sur la Restauration Municipale. Sur le périscolaire du matin et du soir, tous les Montivillons paient quelque chose en fonction de leur feuille d'impôts. Pour les T.A.P., cela devient insupportable, il aurait fallu à ce moment-là, se mettre tous derrière ces Maires qui sont pris en otage par rapport à cette réforme scolaire et dire : « Non, stop ! Revoyez les choses ». Vous parliez tout à l'heure d'inégalité ; mais cette réforme c'est la pire des réformes que j'ai pu voir dans l'Education Nationale qui met à mal tout un système. Justement, dernièrement on parlait de laïcité. Où est la laïcité où est la gratuité dans nos écoles publiques ? Je comprends pourquoi ces écoles privées se remplissent parce que le Gouvernement actuel pousse nos communes à faire payer des tarifs. Certes, nous essayons de pratiquer des tarifs les plus petits possibles mais nous faisons payer une part aux familles. Si nous avions dû vraiment faire payer toutes les familles, c'était un chiffre exorbitant. Nous aurions eu à notre charge, pour 44 % de ces enfants que nous accueillons en ce moment, un coût de plus de 150 000 €. Imaginez-vous que cela fait déjà deux points d'impôts. Si nous avions eu 100 % de ces enfants si nous avions appliqué la gratuité, nous serions arrivés juste à nos 385 000 € que nous avons annoncés il y a quelque temps. Nous serions arrivés très facilement à ce chiffre. Je ne sais pas si j'ai répondu entièrement à votre question mais je pense que lors de la prochaine Commission nous pourrons vraiment en débattre.

Puis derrière tout cela, il y a aussi les investissements sur les bâtis. Ici, je parle de nos 11 écoles. Quand on voit que sur Montivilliers nous avons une école, pour ne pas la citer, l'école Primaire Jules Collet qui, depuis 40 ans n'a eu aucun travaux de fait. Je suis allée le vérifier aux Services Techniques cette après-midi même pour en avoir la confirmation ; 40 ans sans travaux. Maintenant, je vais vous parler de l'école Jules Ferry où les chers enfants doivent faire très attention car ils ont failli avoir la toiture sur la tête. Nous allons avoir une facture de 275 000 € de travaux pour la toiture. Je ne vous parle même pas du Plan Pluriannuel que vous retrouverez dans le Plan Pluriannuel d'Investissements sur l'école Louise Michel. Je parle du groupe scolaire et, j'en « passe et des meilleures ». Votre façon de gérer, même si elle était certainement saine pour les quelques chiffres que j'ai pu étudier lorsque j'étais Conseillère dans l'Opposition, il me semble qu'il manquait quelques petites choses ; une ligne tout du moins dans le P.P.I. Une ligne pour l'investissement des travaux et aménagements de tous les bâtiments. Je parle ici forcément pour les écoles en priorité. Excusez-moi du peu il y en a quand même 11 sur Montivilliers. Là, je pense qu'il manque une ligne. Nous allons y revenir afin de faire des provisions qui, n'ont rien à voir avec le fonds de réserve vraiment mais pour « attaquer » sérieusement tout ce qui n'a pas pu être fait sur ces bâtiments. Je pourrai encore vous en citer mais je crois que j'aurais pris le micro un peu trop longuement. Je vous remercie Messieurs ».

Monsieur Aurélien LECACHEUR : « Monsieur le Maire, évidemment quand on est interpellé on est tenté de répondre. Je ne reviens pas sur le caractère profondément inégalitaire de la réforme des rythmes scolaires, effectivement. Il y a la réforme qui est profondément inégalitaire dans sa conception et le renforcement de l'inégalité que vous avez fait dans sa complication. Je voudrais juste quand même revenir sur un point : même si on peut estimer, vous nous l'avez dit souvent, que les Montivillons ont tranché au moment de l'élection municipale, moi aussi j'ai tenu très rapidement à rappeler que les Montivillons ont été trompés très largement sur la question de la tarification puisque vous, vous rappeliez que vous étiez dans l'Opposition ; vous quand vous étiez dans l'Opposition vous aviez voté pour la gratuité des Temps d'Activités Périscolaires. Vous connaissiez l'état des finances de la Ville puisque vous siégiez depuis un certain nombre d'années dans l'Opposition ainsi que vos collègues parce que la Ville a certes, été très longuement à Gauche, mais il y a toujours eu des élus dans l'Opposition depuis 1983 donc vous étiez au courant. Vous avez voté pour la gratuité. Vous aviez dit aux Parents pendant la campagne électorale que vous appliqueriez la gratuité. Vous aviez donc voté pour la gratuité sans la dénoncer. Monsieur le Maire, je finis juste en disant que de ce point de vue-là, les Montivillons se sont sentis trompés. Cela a mis des parents dans des difficultés absolument abominables. D'abord, la difficulté d'application simple de la réforme qui, effectivement, fait que de nombreux de Maires de Gauche comme de Droite, s'arrachent les cheveux mais ici à Montivilliers cela a été renforcé par une application des plus inégalitaire et je le regrette. Aujourd'hui, je le disais tout à l'heure je ne me félicite pas, moi, que cela ne coûte que 150 000 € je préférerais que cela en coûte 300 000 € et que tous les enfants aillent à l'école jusqu'à 16 Heures 30 ce qui n'est pas le cas aujourd'hui puisque de fait, aujourd'hui l'école jusqu'à 16 Heures 30 à Montivilliers du moins c'est payant ».

Monsieur Pascal DUMESNIL : « Je voulais féliciter Madame LEVILLAIN pour son esprit de synthèse et lui dire que ses propos étaient à peu près aussi clairs que les deux articles qui ont été annulés dans le document dans lequel nous devons travailler. Effectivement, les leçons de bonne gestion de Madame LEVILLAIN, j'ai envie de dire qu'il faut d'abord faire ses preuves et on verra ensuite. Dans le document qui nous a été ajouté page 4, je vois des contradictions qui relèvent bien des ambiguïtés de vos positions. Dans la même page, je lis : « il faudra réfléchir à des réductions de périmètre de services » et une trentaine de lignes plus bas je lis que : « les enveloppes concernant les services publics seront inchangées ». Alors qu'en est-il en termes d'orientations budgétaires ? Je vous remercie ».

Monsieur Daniel FIDELIN : « Madame LEVILLAIN pour le dernier point sinon on peut en débattre jusqu'à minuit. Juste un point Madame LEVILLAIN, puis ensuite Madame PAILLART, et je conclurai ce débat ».

Madame Corinne LEVILLAIN : « Je voulais simplement être un peu plus précise Monsieur DUMESNIL. Sur le budget, cela aurait eu un impact si nous avions appliqué la gratuité, de cinq points d'impôts. Ceci peut vous faire réfléchir. Ecoutez, regardez les chiffres ».

Monsieur Pascal DUMESNIL : « Vous êtes très scolaire Madame LEVILLAIN ».

Madame Valérie PAILLART : « Je souhaiterais intervenir par rapport aux propos tenus par Monsieur LECACHEUR et Monsieur DUBOST concernant la politique culturelle et le manque d'ambition. Vous n'êtes pas sans savoir qu'à l'occasion de l'inauguration de la Salle Michel VALLERY a eu lieu un mois inaugural. La diversité de ce qui était proposée était quand même assez importante. Je dirais que nous ne vous avons pas vu beaucoup. Je rebondirais sur ce qu'a dit Madame LAMBERT. Je vous rappellerai Monsieur DUBOST que vous siégez à la Commission Culturelle. On ne vous y a pas vu beaucoup non plus. Si vous avez des idées à nous donner elles sont les bienvenues. Nous essayons de mener une politique culturelle pour la plus grande partie des Montivillons c'est-à-dire pour les tout petits comme pour les personnes plus âgées. C'est un vaste programme. Vos propos sont tout-à-fait déplacés. D'autre part, je souhaitais interpellier Monsieur LECACHEUR qui a mis en évidence effectivement toutes ces baisses de dotations de l'Etat. Est-ce que je pourrais vous demander comment vous comptiez financer la Salle de Cinéma-Spectacles et la chèvrerie ? ».

Monsieur Laurent GILLE : « Par ailleurs pour la Salle de Spectacles je vous avais demandé, il y a un an, de nous donner des idées sur le moyen de financement. Vous avez tenu les rênes, pour certains d'entre vous, pendant six ans. Vous connaissiez les budgets. Vous connaissiez la situation financière de la Ville. Toute l'année, je vous ai invité dans mon bureau à venir proposer et réfléchir à des solutions. Il fallait pour cette salle de Spectacles trouver 1 750 000 € pour le 15 Mars. Dites-moi dans ce budget sans augmenter les impôts, sans augmenter les emprunts, sans amputer l'avenir des futurs Montivillons et en tenant compte de la réduction des dotations et des charges que l'on nous impose dont les T.A.P., comment nous aurions fait ? Donnez-moi des solutions. Ce n'est pas tout de faire de la démagogie. Ce n'est pas de dire il n'y a qu'à ..., il n'y a qu'à ... ou proposer la gratuité. On vous attend sur des propositions ».

Monsieur Daniel FIDELIN : « Je voudrais conclure s'il vous plaît. Monsieur DUMESNIL je pense que vous avez eu largement la parole. Je vais donner la parole juste à Madame MALANDAIN qui ne l'a pas eu et je conclurai ».

Madame Fabienne MALANDAIN : « J'ai lu dans le D.O.B. que vous dénonciez la convention de la cantine scolaire qui nous lie avec deux autres communes. J'aurais voulu en connaître les raisons parce que ce point-là n'a pas été abordé en Commission Scolaire. Je voudrais savoir les motivations ».

Monsieur Daniel FIDELIN : « Cela le sera Madame MALANDAIN. Nous avons rencontré Monsieur le Maire d'Harfleur à ce sujet. Nous aurons un débat puis une présentation sur ce point-là. Je vous remercie. Je vais conclure ce Débat d'Orientations Budgétaires en rappelant un certain nombre de points en répondant à vos différentes questions. D'abord, vous avez évoqué à plusieurs reprises la baisse des 100 000 €. Je vous rappelle que cette baisse de ces 100 000 € a été proposée au C.C.A.S. Il ne faut pas dire qu'il n'y a pas eu de débat. Il y a eu un débat au sein du C.C.A.S. d'une part, et les services de la Maison de la Solidarité nous ont fait plusieurs propositions avec plusieurs hypothèses pour diminuer les coûts de cette aide alimentaire. Je précise quand même que l'aide alimentaire était en 2007 à 18 574 €. -Attendez! Je parle de 2008 - Laissez-moi parler je ne vous ai pas interrompu Monsieur DUMESNIL- Donc en 2007 à 18 574 €, 2008 nous étions à 45 072 €, on peut comprendre cette augmentation puisqu'il y avait la crise de 2008. En 2009, nous sommes passés de 45 000 à 160 000 €. 160 000 €, ce sont des chiffres qui sont là et qui sont bien réels avec une augmentation importante. Je rappelle que nous sommes sortis de la zone prioritaire du Contrat de Ville qui nous fait perdre une subvention de 56 000 € et lorsque nous proposons, cette diminution sensible certes, c'est quand même +41 % par rapport à 2008 soit, aujourd'hui à 2015, +7 % par an. On ne peut pas dire que +7 % par an alors que nous sommes sortis du Contrat de Ville, que nous ne faisons pas un effort pour les plus démunis. Sachez également que dans l'effort aux plus démunis, et que dans le cadre du C.C.A.S., il n'y a pas que l'épicerie sociale il y a bien d'autres choses encore. Au sein du C.C.A.S., encore lorsque je présidais Vendredi la réunion du Conseil d'Administration -vous étiez là Monsieur DUBOST- il y avait un certain nombre de personnes qui avaient des difficultés pour lesquelles nous avons donné des aides : aides sur l'E.D.F., aides au financement pour payer un certain nombre de factures, et là nous n'avons pas fait de difficultés sur ce sujet, et cela il faut le prendre en compte, je crois que c'est important de le souligner. Si nous avons décidé d'une période de carence, il y aura bien sûr la Banque Alimentaire qui sera toujours présente pour aider les personnes. Il y a toujours la Banque Alimentaire, il y a les « Restaurants du Cœur ». On constate -et vous étiez là Monsieur DUBOST l'autre jour- que lorsque l'on donne des aides aux personnes, lorsque leur demande de faire un effort notamment en matière de visite pour venir à la Maison de la Solidarité pour apporter un certain nombre de documents, ces efforts ne sont pas faits. Je pense que pour nous, c'est inciter les personnes qui sont en difficultés -il ne faut pas que ce soit dans un sens- il faut qu'elles puissent faire un effort de leur côté. Ce que nous souhaitons, et nous l'avons toujours dit dans notre campagne électorale, c'est que les personnes en difficultés retrouvent leur dignité. C'est la raison pour laquelle nous souhaitons effectivement dans l'avenir renforcer l'insertion, nous avons demandé qu'elles nous apportent des preuves et un certain nombre de documents pour pouvoir être aidées. L'idée c'est effectivement qu'elles retrouvent leur dignité, cela me paraît tout-à-fait essentiel. Il ne faut pas les laisser bien sûr dans cette aide permanente. C'est ce que je voulais vous dire puisque c'est quand même +300 % d'augmentation par rapport à 2008. Pourquoi ? Puisque 2008 à 2013 nous avons un doublement de l'aide. On peut quand même s'interroger.

Je voudrais répondre à un certain nombre de questions qui ont été évoquées. Le contexte national : le contexte national, Monsieur LECACHEUR, il est réel. Les Collectivités Locales sont soumises à une règle d'or. Règle d'or qui n'a pas été inscrite dans la constitution pour le budget de l'ETAT et on peut le regretter. Il est interdit d'emprunter pour financer les dépenses de Fonctionnement et cela vous en êtes d'accord. Les Collectivités Locales ne peuvent emprunter que, -je dis bien-, que pour investir. La trajectoire des comptes publics ne sera soutenable que si les trois acteurs de l'Etat, Sécurité Sociale et Collectivités Locales concourent équitablement à l'effort. Il ne peut en l'espèce y avoir de posture. Droite et Gauche ont voté successivement des mesures contraignantes pour les Collectivités Locales. Le débat ne porte pas sur l'opportunité de l'effort mais sur la position du curseur à la hauteur de responsabilités de chacun. Rappelez-vous François FILLON avait dit : « on fait le gel des dotations ». Aujourd'hui, c'est -30 % des dotations aux Collectivités Territoriales entre 2014 et 2017 soit en cumul 28 milliards d'€uros. Cela n'a rien de comparable avec ce qui a été fait dans le passé. La répartition de l'effort est inéquitable voire dangereux aux regards des rôles des Collectivités Locales pour soutenir l'économie via l'Investissement et la Commande Publique. Sur les trois sources de dépenses, la plus importante est celle de la Sécurité Sociale : 650 milliards d'€uros, la seconde est celle de l'Etat : 280 milliards d'€uros hors charge de la dette et ponctions, la troisième est celle des Collectivités Locales. Nous-mêmes pour 230 milliards d'€uros hors celles-ci financent 70 % de l'investissement public dont 58 % pour le seul bloc communal. -58 % pour le seul bloc communal- Dans la dette de 2,5 milliards d'€uros quelle est la part des Collectivités Locales ? L'ensemble Régions, Départements et Communes : 9,7 % dont 4 % uniquement pour le bloc communal -4 %- et on leur demande un effort de 25 %. Je pense quand même que c'est important de le souligner. L'objectif global de la réduction des dépenses de l'Etat est fixé dans le programme de stabilité à 11 milliards d'€uros soit l'effort demandé aux Collectivités Territoriales. L'Etat ne peut s'exonérer de réformes structurelles. Il ne peut transférer aux Collectivités Territoriales le coût de dépense qu'il n'a pas su maîtriser. Trop facile ! Pas plus qu'il ne peut transférer l'impôt national sur l'impôt local parce que avec les 25 % que j'évoquais tout à l'heure c'est donc un transfert puisqu'à partir du moment où nous avons 25 % nous devons le subir. Et puis, ce qui est surprenant c'est ce que dit la Cour des Comptes : « Les Collectivités Locales peuvent assumer ce choc puisqu'elles peuvent toujours augmenter la fiscalité locale ou leur dette ». Oui, on peut toujours le faire. Mais je pense que nos contribuables ne seront pas tout-à-fait d'accord. Quelques semaines plus tard on apprend cette mesure et voilà qu'il faut aussitôt préparer un budget en augmentant soit l'impôt, soit l'endettement. Bref ! L'autofinancement va se réduire en 2015 et en 2016. Un grand nombre de communes seront dans le rouge. Que vont faire les élus sinon réduire l'investissement public ? Ce sera vraisemblablement notre cas. Les budgets seront votés le 15 Avril au plus tard. Il n'y aura aucun investissement public lancé avant l'automne. Le B.T.P. sera pénalisé dès 2015 et cela c'est très important. L'A.M.F. (Association des Maires de France) comme la Banque Postale estiment à 30 % la baisse de l'investissement public consécutif à ces décisions. C'est 0,6 point de croissance. L'impact qu'auront les mesures gouvernementales sur les services de proximité : les crèches qui nous concernent en premier, l'Action Sociale, l'Animation Culturelle ou Sportive, seront importantes. Comment croire que le tissu associatif –et on l'a évoqué. Vous l'avez évoqué dans vos propos- ne sera pas affecté ?

L'action de nos Collectivités Locales est pourtant déterminante pour la cohésion sociale, l'inclusion de tous, on y va aussi de l'attractivité du territoire qui est aussi pour nous une priorité que ce soit en termes de Développement Economique ou de l'accroissement de notre population avec le projet de l'éco-quartier. Ce sont des dépenses d'avenir, ici à Montivilliers, donc productives. Les dépenses de Fonctionnement de nos Collectivités Locales seront difficilement compressibles. Voilà ce que je voulais vous dire en ce qui concerne l'Etat mais je voudrais répondre à un certain nombre de questions. Les services publics : vous m'avez questionné. Pour l'instant, il n'y a rien de fait. Nous regarderons et nous essaierons de faire une évaluation des différents services publics parce que je pense que c'est important de faire une évaluation. Vous avez, Monsieur DUBOST et Monsieur LECACHEUR, évoqué cette ligne de crédit de 30 000 €. Ce n'est qu'une ligne de crédit d'une part mais ce que nous souhaitons c'est effectivement animer le « Club Entreprises » comme cela a été fait par Monsieur FOURNIER, Adjoint au Développement Economique. Je crois qu'il vous a suffisamment répondu lors du dernier Conseil Municipal. Dans le passé, il y avait un manque de considération apporté par l'ancienne équipe aux Chefs d'Entreprises. Ils avaient, pour la grande majorité d'entre eux, une fin de non recevoir. Je dois dire que j'en ai reçu quelques uns ici depuis quelques mois, ils se réjouissent de pouvoir revenir. Il y a même un bailleur social qui m'a dit : « Maintenant, Monsieur le Maire nous allons de nouveau investir sur Montivilliers ». Je ne citerai pas son nom. Je pense que c'est important de le souligner. Ce que nous souhaitons c'est qu'il y ait un accueil de l'entreprise. La venue de nouvelles entreprises –ce que dit Monsieur FOURNIER- crée de nouvelles richesses et des emplois ; et nous irons tous dans ce sens. Vous avez évoqué cette prestation de Monsieur GODET. Je vous avais répondu la dernière fois. Pour répondre à vous Monsieur DUBOST, suite à votre courrier, je vous ai dit qu'il n'y avait pas d'autre charge que le coût de la prestation. Il n'y avait pas de restaurant. Il n'y avait pas d'hôtel puisque Monsieur GODET est reparti le soir même sur Paris. Il était le lendemain, par ailleurs je crois, à la télévision sur France 5. Nous allons transformer le « Club Entreprises » sous forme associative. Je pense que c'est important de le souligner parce que ce n'est pas tout-à-fait l'objectif d'une Municipalité mais c'est notre souhait Il fallait le lancer et le mettre sur les rails. Certes, nous avons dépensé cette fameuse somme que vous évoquez, mais pour nous si vous voulez, il était important de le lancer et d'avoir une certaine écoute de la part des Chefs d'Entreprises et cela fait partie du bon sens. Nous allons, par ailleurs, avoir dans la prochaine réunion une conférence sur l'e-commerce qui est intéressante pour les entreprises. Vous évoquez un certain nombre de points. Vous évoquez l'augmentation des tarifs à 1 % que nous allons voir dans un rapport tout à l'heure. 1 % c'est le coût de l'inflation. Je crois que le coût de l'inflation est, à quelques centimes près, à peu près à 1 %. Vous avez évoqué l'Etat-Civil. D'abord, je vous rappelle que l'Etat-Civil n'est pas de la compétence de la CO.D.A.H, d'une part. Pour demander à la CO.D.A.H de financer la partie Etat-Civil, il fallait modifier les critères de la Dotation de Solidarité Communautaire. A ce moment-là, c'est un débat important. Le problème c'est qu'il y a d'autres communes, en dehors de la CO.D.A.H, qui ont des services apportés par le G.H.H. Nous avons envoyé un courrier la semaine dernière à Monsieur le Maire du Havre pour le solliciter justement sur une participation à l'Etat-Civil, et puis nous le ferons sur d'autres communes, parce que c'est important. Nous avons mis sur ce courrier une réponse à une question au Gouvernement qui a été lancé par un Député et nous-mêmes nous allons relancer une autre question par un Député ou un Sénateur.

Vous avez évoqué la péréquation horizontale. La péréquation c'est une somme effectivement importante. Comme son nom l'indique c'est justement pour verser aux Collectivités qui sont plus pauvres. La loi précise que lorsqu'il y a péréquation, la CO.D.A.H paie et les communes également paient. Ce que je souhaite c'est que, dans le cadre des discussions qu'il y a avec la Communauté de Communes de Saint Romain et de celle de Criquetôt, elles puissent nous rejoindre auquel cas la péréquation sera moindre. C'est quand même une chose qui est importante. Monsieur DUBOST vous avez précisé que j'ai modifié certes, le rapport. Je pense que nous en avons largement débattu. L'amateurisme, bien sûr je ne suis pas d'accord sur ses propos. Il arrive que dans les collectivités ils y aient des rapports sur table au dernier moment avec des corrections. Je pense que j'ai suffisamment évoqué ce dossier. L'aide alimentaire, je l'ai évoqué. Vous dites que ce n'est pas un budget, que nous sommes en approximation. Non ! Les orientations budgétaires c'est une approximation. Ce sont des orientations. Le Budget, il sera voté le 30 Mars. Là, vous aurez des chiffres extrêmement précis. Le « Club Entreprises », vous en avez parlé. Vous avez remis sur la table –je pense que le disque doit être un peu rayé- sur les indemnités des Elus. Je pense que vous n'évoquez pas tout vous oubliez quand même que, dans ces indemnités des Elus, ce sont quelques dizaines d'€uros mensuels. Vous oubliez que moi-même j'ai arrêté le véhicule de fonction faisant des économies d'essence, des économies de péage d'autoroute. Il m'est arrivé d'aller à Paris notamment pour QUALIVILLE ou autre pour aller chercher les prix. J'ai emmené des fonctionnaires de la Ville avec ma propre voiture où j'ai payé ses charges d'essence et ce n'est pas la Ville qui a payé alors l'un compense l'autre largement et dans le budget qui avait été proposé j'ai demandé un budget zéro mais je voudrais apporter une petite précision. Hélène ou Rémy vous pouvez m'apporter une précision sur ce chiffre de 30 000 € que disait Monsieur DUBOST. Je cois que sont les corrections qui sont faites pour les retraites ».

Monsieur Rémy BONMARTEL à la demande de Monsieur le Maire :

« En fait, chaque élu opte pour un régime ou pour un autre. C'est cela qui a provoqué la hausse. Ce sont les options sur les régimes de retraites ».

Monsieur Daniel FIDELIN : *« Je vous remercie. Ce sont donc les régimes de retraite. En ce qui concerne les T.A.P., Madame Corinne LEVILLAIN vous a largement répondu sur les T.A.P. Vous dites que l'école est payante jusqu'à 16 Heures 30. Je vous rappelle quand même qu'il y a eu une réforme Monsieur LECACHEUR et que l'école ne va pas jusqu'à 16 Heures 30. Elle va jusqu'à 15 Heures 30. Jusqu'à 15 Heures 30 c'est gratuit. Après, c'est payant mais la famille n'est pas obligée de mettre l'enfant. Bien sûr, c'est tout-à-fait facultatif. C'est une réforme sur laquelle tout le monde s'est opposé. C'est une réforme qui n'arrange pas mais qui est plutôt mal-amenée comme vous dites. C'est une réforme que n'ont pas voulue les élus locaux d'une part, les enseignants non plus et j'ai eu l'occasion d'en rencontrer un certain nombre, et puis enfin les familles. Je pense que cela c'est important de le souligner. Et encore dans un dernier journal, je lisais sur les problèmes de fatigue qu'avaient les enfants avec cette réforme. Le fait qu'à Montivilliers on ait choisi le samedi, je pense que c'est une bonne chose. Un certain nombre de familles, notamment sur Sainte-Adresse voire même de l'autre côté de l'eau, et même dans d'autres villes, souhaiteraient que ce soit le Samedi car avec le recul leurs enfants seraient beaucoup moins fatigués.*

Monsieur DUBOST vous avez dit que nous sommes dans une galère où il n'y a pas de pilote. Je vous garantis qu'il y a quand même un pilote. Je suis ce pilote. Je suis le pilote ne vous en déplaise bien sûr ; élu démocratiquement avec la majorité de nos concitoyens. Vous dites que nous allons dans le mur. Mais si nous avons fait la Salle de Spectacles –parce que vous parlez toujours d'autres choses et bien moi, je vais la relancer- c'était en moyenne entre 300 000 et 350 000 € annuels avec notamment le remboursement des emprunts et le fonctionnement de cette salle puisque automatiquement il y aurait eu des déficits dans les manifestations et là, je ne sais pas comment vous auriez réussi à équilibrer le Budget avec l'effet de ciseaux qui se profile dans les années futures. Moi, je voudrais rappeler, car je l'ai dit, l'effort en investissement que nous avons fait. Madame LEVILLAIN l'a évoqué sur les bâtiments et sur les écoles. Monsieur LARDANS travaille fortement sur les routes puisque c'est important. Il a été évoqué que depuis quarante ans, il n'y avait pas eu de travaux sur un certain nombre de bâtiments communaux. Voyagez un peu sur les routes ! Dans les RESU que nous recevons d'une manière régulière, je puis vous affirmer que beaucoup de gens sont complètement affolés de voir la détérioration des routes depuis un certain nombre d'années. Vous avez fait campagne électorale il y a quelques mois, vous vous êtes aperçus j'imagine que beaucoup de personnes comme moi, vous ont dit : « dans les Lombards ou dans la Belle Etoile il faudrait refaire nos routes ou nos trottoirs ». Vous voyez vous opinez je ne mens pas et c'est la raison pour laquelle nous allons donc faire un effort très important dans le futur sur nos routes. Je voudrais souligner l'effort consenti également par la CO.D.A.H en ce qui concerne la Dotation de Solidarité Communautaire qui est quand même une recette pour la Ville. C'est l'inflation plus 3 %. C'est un effort de la CO.D.A.H. Nous l'avons souhaité. C'est quand même très important. Je voudrais souligner également les 30 Millions qu'a proposés le Président de la CO.D.A.H. 30 Millions pour accompagner les communes dans leurs investissements dont 15 Millions pour la seule Ville du Havre c'est-à-dire 50 %. Vous voyez presque 50 % de la dotation alors que la Ville du Havre représente 80 % de la population de la CO.D.A.H c'est-à-dire 180 000 € pour 234 000 habitants. Je pense que là c'est un effort parce qu'il pourrait demander bien sûr un peu plus. Ce sont 15 Millions qui vont être distribués aux 17 communes de la CO.D.A.H. Ils vont nous permettre, si vous voulez, d'accroître notre politique d'investissements. Les charges de fonctionnement sont aujourd'hui maîtrisées quand on fait un certain nombre de comparatifs et j'aurais l'occasion d'en reparler. Je crois que c'est important. Pour l'avenir et à moyen terme, je crois qu'il faut avoir du courage politique. Nous allons faire une évaluation des différents services. Je pense que c'est tout-à-fait naturel et normal qu'à un moment donné, on regarde si on ne peut pas restructurer les services, les redynamiser ou alors regarder ce qui est bon et ce qui n'est pas bon et puis regarder comment peut – on faire pour baisser les charges. Je voudrais quand même souligner que nous maintenons la pression fiscale à un niveau tout-à-fait raisonnable. Vous avez entendu parler qu'un certain nombre de villes augmentent la pression fiscale. Nous nous sommes engagés à tout faire pour contenir la pression fiscale. Je ne sais pas si nous pourrions le faire dans les années futures. Je rappelle que pour la Taxe d'Habitation, nous sommes parmi les moins chères sur les communes de la même strate. Nous sommes les troisièmes. Nous n'avons pas augmenté mais nous pourrions augmenter. Sur la Taxe Foncière, avec la T.E.O.M., nous sommes les dixièmes sur une strate de 19, ce qui est plutôt bon pour nos concitoyens. Il faut savoir le rappeler.

Dans l'avenir, nous augmenterons bien évidemment à moyen terme, nos recettes. C'est une manière de résoudre bien sûr le problème des baisses de dotations de l'Etat qui vont s'accroître jusqu'en 2017 par le Développement Economique qui va nous permettre d'avoir des taxes foncières notamment sur le secteur d'EPAVILLE I puis nous en aurons sur le secteur du Mesnil, puisque les entreprises devraient arriver à partir du deuxième semestre de 2015, elles devraient commencer à construire en 2015 donc se sera 2016, vraisemblablement 2017. Je pense que c'est plutôt bon pour la Ville. Nous continuerons à travailler mais il faut accueillir les entreprises c'est pourquoi nous avons le « Club Entreprises ». Je vous assure. Je vous l'avais dit la dernière fois, j'avais une entreprise qui est arrivée pour se présenter et qui va engager une cinquantaine de personnes. Quand je lui ai expliqué ce que l'on faisait pour accueillir les entreprises notamment ce « Club Entreprises » qui permet de mettre les entreprises en réseau et qui va permettre de faire évoluer leur chiffre d'affaires, je puis vous dire qu'elle était ravie d'être sur le secteur de Montivilliers. Je pense que c'est une bonne chose. Augmenter nos recettes par le Développement Economique mais aussi par la population qui rapportera des taxes foncières et des taxes d'habitation et augmenter la population sur le secteur de l'éco-quartier. Pour l'éco-quartier, nous avons une réunion demain après-midi sur ce sujet car je souhaite que l'on puisse accélérer ce projet. Cela c'est de l'emploi. C'est de l'emploi dans le bâtiment quand j'évoquais tout à l'heure la perte de l'emploi dans le bâtiment. Cela me paraît tout-à-fait important. J'espère également, et cela je l'ai évoqué, l'élargissement de la CO.D.A.H aux autres cantons qui nous permettra de diminuer la péréquation que nous versons à ce titre-là. C'est une situation particulièrement difficile. Il va falloir passer le cap jusqu'en 2017 mais nous sommes confiants. Nous y ferons face et je voudrais, en profiter pour conclure, féliciter le service pour la bonne gestion rigoureuse de nos finances et en particulier Hélène, Directrice Générale Adjointe et Rémy, Directeur Général des Services. C'est vrai que ces derniers jours, nous avons regardé tous ces chiffres avec beaucoup – beaucoup – d'attention de façon à ce que nous puissions vous proposer quelque chose de solide. Vous voyez, mes chers collègues, qu'il y a un pilote dans l'avion et que l'on regarde cela avec beaucoup d'attention et nous pensons bien sûr à l'avenir et au professionnalisme. Non, on ne relance pas le débat. Vous êtes suffisamment intervenu ».

Monsieur Aurélien LECACHEUR : « Monsieur le Maire, vous avez dit tout à l'heure que vous ne réfléchissiez pas forcément à une réduction du périmètre des services donc je vous propose de modifier en page 4. Vous avez mis : « Au contraire, il faudra réfléchir à une réduction du périmètre des services » qui va en contradiction avec ce que vous venez d'indiquer. Est-il possible de remplacer réduction par évolution ? ».

Monsieur Daniel FIDELIN : « Non ! Je ne peux pas vous dire l'évolution des services. Je ne peux pas vous proposer les augmentations. Ce qu'il faut faire c'est une analyse extrêmement précise. Le but c'est d'essayer de faire des économies ».

Le Conseil Municipal prend acte que le Débat d'Orientation Budgétaire a bien eu lieu.

ESQUISSE DU BUDGET 2015 EN MILLIONS €

LIBELLES	DEPENSES	RECETTES	OBSERVATIONS
FONCTIONNEMENT			
011 Charges générales	4,72		Réductions dans les services de 0,25M€ grâce notamment aux économies d'énergie et renégociations de contrats
012 Salaires	11,69		Total de 12,19 M€ , malgré la revalorisation des catégories C, l'augmentation des contributions, la réforme des rythmes scolaires déjà prudentielle en 2014, les dépenses de personnel sont maîtrisées
réserve	0,50		
014 Atténuation de produits	0,17		FPIC: progression jusqu'à 190 000 euros en 2016 (0,1 en 2014), reliquat de 2014 sur 2015
65 Participations	1,96		Subvention CCAS et vie Associatives
réserve	0,20		
66 Intérêts des emprunts	0,53		intérêts+ICNE: bonne gestion de la dette
67 Charges exceptionnelles	0,17		Exemple: annulation de titres
68 Dotations aux provisions	0,02		exemple: frais d'avocats
Virement à l'investissement (y compris amortissement)	2,86		
Impôts et taxes (73)		12,84	-100 000€ sur les droits de mutation et revalorisation de +0,9% des bases fiscales
Dotations (Etat + Département) (74)		5,17	il reste une inconnue au niveau des dotations de l'Etat (diminution de la DGF pour 0,22 M€ et disparition des subventions CUCS pour 0,056M€) et des subventions CAF, réduction du FDPTP= 50% du montant perçu 2013= 0,085 au lieu de 0,17
Autres recettes (013, 70, 75, 76, 77)		2,40	fonds d'amorçage nouveaux rythmes scolaires maintenu en 2015
Excédent antérieur reporté		2,40	sous réserve : CA 2014 non clôturé (4,99M€)
TOTAL	22,81	22,81	0,00
INVESTISSEMENT			
021 Virement de la section de Fonctionnement		2,86	doit couvrir au moins le capital des emprunts à rembourser
Réinscriptions	0,88	0,61	En recettes, subvention DETR services techniques, solde restauration Aître de Brisgaret, subvention AAGV, solde SDF M.Vallery
16 Emprunt 2015		0,79	selon érosion dette ancienne
emprunt 2014		3,23	report emprunt 2014 sur 2015
10222 F.C.T.V.A		0,87	estimation au 13.10.2014, augmentation du taux de 15,761 à 16,404
Capitalisation du résultat 2014		0,85	couvre les écritures antérieures (déficit I 2014 + Reports de D - Reports de R et si possible + Réinscriptions de D - Réinscriptions de R - report R emprunt)
Capitalisation du résultat supplémentaire pour contribuer à l'investissement 2015		1,74	
001 Résultat antérieur	0,74		
1641 Capital des emprunts à rembourser	1,55		
Reports	3,07	0,00	
Capacité nouvelle à investir pour 2015	4,91	0,20	pour les recettes : selon les arrêtés attributifs de subventions reçus à ce jour. pour les dépenses : à mettre en adéquation avec le PPI. Dont voirie salles de cinéma (0,44 en dépense et 0,18 en recette)
TOTAL	11,15	11,15	

6)- Sommes irrécouvrables - Créances admises en non valeur :

Monsieur Laurent GILLE présente le rapport :

Le Trésorier Principal de Montivilliers nous propose d'admettre en non valeur un état de créances non recouvrées malgré les diligences réglementaires engagées par ses soins pour en assurer le recouvrement.

Cet état concerne le Budget Principal.

Je vous propose d'émettre un avis favorable à l'admission en non valeur du titre de recettes mentionné ci-dessous, car le montant est inférieur au seuil légal de poursuite fixé par l'article R1617-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Budget	Nature des produits irrécouvrables	N° des titres	Montant TTC	Exercices concernés
Budget principal	Restauration scolaire	1147	9,02 €	2011
			9,02 €	

Je vous propose d'admettre en non valeur le titre ci-dessus pour la somme de 9,02 €.

Impact Budgétaire
Budget principal 2015

Compte : 6541

Sous-fonction : 01

Montant : 9,02 €

Monsieur Daniel FIDELIN : « Y-a-t-il des observations ? Y-a-t-il des votes Contre ou des abstentions ? »

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte le rapport présenté ci-dessus **à l'unanimité.**

C- Tarifs Municipaux :

7)- Loyers et Tarifs des Services Publics Locaux - Actualisation :

Monsieur Laurent GILLE présente le rapport :

La Commission des Finances du 16 Février 2015 a examiné la question des tarifs. Il a été admis de se baser sur le taux d'inflation prévisionnelle pour 2015 soit + 1 %.

Je vous propose de réactualiser de **1 %**, les loyers et les tarifs des **services publics locaux** suivants, qui prendront effet à compter du **1^{er} Avril 2015**.

• PATRIMOINE DIVERS PRIVE DE LA VILLE :

<u>Type de location</u>	<u>Adresse</u>	<u>Rappel Tarifs Année 2014</u>	<u>Proposition de Tarifs Année 2015</u>
Logement	1 Rue Gérardin	234 € / mois	236 € / mois
Logement	7 Rue Faubourg Assiquet	372 € / mois	376 € / mois
Logement	2 Place Jules Ferry	185 € / mois	187 € / mois
Maison de ferme	Rue Aldric Crevel	485 € / mois	490 € / mois
Herbage ferme	Rue Aldric Crevel	564 € / an	570 € / an
Maison	Place Abbé Pierre	458 € / mois	463 € / mois
Pâturages de la Clinarderie	Jardins Familiaux	GRATUIT	GRATUIT
	Parcelle de 19 149 m ²	396 € / an	400 € / an
Herbages	Hameau de Gournay	2 212,57 € / an	2 234,70 € / an

• LOCAUX PERMANENTS ATTRIBUES A TITRE GRACIEUX :

<u>Locataire</u>	<u>Adresse</u>	<u>Rappel Tarifs Année 2014</u>	<u>Proposition de Tarifs Année 2015</u>
Association LE RELAIS	Avenue Saint Exupéry	GRATUITE	GRATUITE
Tremplin pour l'Emploi	7 Rue des Dr. Ducastel	GRATUITE	GRATUITE
Association des Donneurs de sang	Place du Cœur	GRATUITE	GRATUITE
Consommation Logement Cadre de Vie	Place de l'Ancienne Huilerie	GRATUITE	GRATUITE
Accueil des Villes de France	18 Rue du Pt Callouard (rdc)	GRATUITE	GRATUITE
Cartophile	Hôtel d'entreprise	GRATUITE	GRATUITE
Amis des Arts	Hôtel d'entreprise	GRATUITE	GRATUITE
Les Restaurants du Cœur	Ecole Victor Hugo	GRATUITE	GRATUITE
Amicale du Personnel	Place de l'Ancienne Huilerie	GRATUITE	GRATUITE
Syndicats CGT et CFDT	Services Techniques	GRATUITE	GRATUITE
Carré magique	Maison des Associations Rue Victor Lesueur	GRATUITE	GRATUITE
Les Comédiens de la Lézarde	Local RPA Beauregard Garage Rue Charles Blanchet	GRATUITE	GRATUITE
Batterie Fanfare	Local Salle Justice de Paix	GRATUITE	GRATUITE
AFGA	Maison de l'enfance et de la famille	GRATUITE	GRATUITE
AMISC	Maison de l'enfance et de la famille	GRATUITE	GRATUITE
Compagnie des Archers de Colmoulins	Ferme Rébultot	GRATUITE	GRATUITE
Amicale Canine	Ferme de Rébultot et terrain rue A. Crevel	GRATUITE	GRATUITE
<u>Locataire</u>	<u>Adresse</u>	<u>Rappel Tarifs Année 2014</u>	<u>Proposition de Tarifs Année 2015</u>

L.L.A.C.	Maison de quartier Les Lombards	GRATUITE	GRATUITE
Regards et Images	22, rue du Pont Callouard	GRATUITE	GRATUITE
Société Colombophile - Le Trait d'Union	Ferme Rébultot	GRATUITE	GRATUITE
Custom Club	Ferme Rébultot	GRATUITE	GRATUITE
FNACA	Maison des associations	GRATUITE	GRATUITE

Pour ces associations, dont le local est mis à disposition gratuitement, il convient tout de même de définir un prix valorisé du m² afin que ces associations puissent indiquer dans leurs comptes de résultat cette prestation en nature.

Je vous propose de continuer à faire évoluer le montant de valorisation des locaux mis gracieusement à disposition des associations au réel pour 2015.

Pour votre information nous avons annexé le coût de cette valorisation 2014.

• **LOGEMENTS MUNICIPAUX DE L'ECOLE JULES COLLET :**

• **Locations en cas de relogement d'urgence de personnes en difficultés sociales :**

<u>Types de logement</u>	<u>Rappel Tarifs Année 2014</u>	<u>Proposition de Tarifs Année 2015</u>
F.II	208 € / Mois	210 € / Mois
F.III	280 € / Mois	283 € / Mois
F.IV	310 € / Mois	313 € / Mois

• **Catégorie Normale** : (alignement sur les loyers H.L.M. pour les locataires n'ayant pas de difficultés sociales) :

<u>Types de logement</u>	<u>Rappel Tarifs Année 2014</u>	<u>Proposition de Tarifs Année 2015</u>
F.II	357 € / Mois	361 € / Mois
F.III	495 € / Mois	500 € / Mois
F.IV	554 € / Mois	560 € / Mois

Les conventions relatives à ces logements sont établies à titre précaire car ils sont normalement destinés aux instituteurs.

• **AUTRES LOGEMENTS :**

<u>Types de logement</u>	<u>Rappel Tarifs Année 2014</u>	<u>Proposition de Tarifs Année 2015</u>
- Logement 1^{er} Etage 17 Rue Vattelière -	2 652 € / An	2 679 € / An
- Logement - Ecole Jules Ferry 1 Bis, Rue Gérardin	3 263 € / An	3 296 € / An
- Pavillon - Rue Pablo Picasso	400 € / Mois	404 € / Mois
- Logement – 4, Rue Ducastel	554 € / Mois	560 € / Mois

• **LOGEMENTS DE FONCTION A TITRE GRACIEUX :**

<u>Logement - adresse</u>	<u>Rappel Tarifs Année 2014</u>	<u>Proposition de Tarifs Année 2015</u>
Logement - 29 Rue Oscar Germain Astreinte Police	GRATUITE	GRATUITE
Logement - Ecole Charles Perrault - 2 Avenue Président Wilson - Surveillance des Maisons de Quartier Murets & Coudraie	GRATUITE	GRATUITE
Pavillon - Rue Pablo Picasso - Astreinte Sports	GRATUITE	GRATUITE
Logement Hôtel de Ville -1, Rue Bonvoisin Astreinte Mairie	GRATUITE	GRATUITE

• **Centre Hospitalier du HAVRE (actualisation à partir du 1^{er} Juin 2015) :**

	<u>Rappel Tarifs</u> <u>Année 2014</u>	<u>Proposition de Tarifs</u> <u>Année 2015</u>
Local à la Maison de l'Enfance et de la Famille – Rue des Grainetiers -	3 001,11 € / An	3 031,12 € / An

• **HALLETTES :**

<u>Halette - adresse</u>	<u>Rappel Tarifs</u> <u>Année 2014</u>	<u>Proposition de Tarifs</u> <u>Année 2015</u>
HALLETTE de stockages commerçants 8 Rue Henri Lemonnier	89 € / An T.T.C.	90 € / An T.T.C.
HALLETTE sans vitrine 6 Rue Henri Lemonnier	76 € / An T.T.C.	77 € / An T.T.C.
HALLETTE 10 Rue Henri Lemonnier	325 € / An T.T.C.	328 € / An T.T.C.
HALLETTES location au m² : 1 m² 2 Rue Henri Lemonnier 4 Rue Henri Lemonnier 1 Place du Dr Chevallier 3 Place du Docteur Chevallier 5 Place du Docteur Chevallier	14,37 € / An T.T.C.	14,51 € / An T.T.C.

• **STATIONNEMENT DES TAXIS - DROIT DE PLACE :**

	<u>Rappel Tarifs</u> <u>Année 2014</u>	<u>Proposition de Tarifs</u> <u>Année 2015</u>
Droit de place	6,64 € / mois	6,71 € / mois

• **DROIT D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC :**

	<u>Rappel Tarifs</u> <u>Année 2014</u>	<u>Proposition de Tarifs</u> <u>Année 2015</u>
par tranche de 5 Jours pour une cabane de chantier, un échafaudage, toute tranche entamée étant due. En cas de stationnement dépassant 6 mois, ces droits seraient doublés pour la période excédentaire.	1,82 €/m ²	1,84 €/m ²
Rampe d'accès PMR	30,39 €/m ² /an	30,69 €/m ² /an

• **CONVOYEURS DE FONDOS :**

	<u>Rappel Tarifs</u> <u>Année 2014</u>	<u>Proposition de Tarifs</u> <u>Année 2015</u>
Emplacements pris sur le stationnement	59,50 € / m ² / an	60,10 € / m ² / an
Autres emplacements	7,78 € / m ² / an	7,86 € / m ² / an

• **BENNES A GRAVATS :**

	<u>Rappel Tarifs</u> <u>Année 2014</u>	<u>Proposition de Tarifs</u> <u>Année 2015</u>
- Tarif forfaitaire		
* 1 ^{er} jour	6,49 €	6,55 €
* Les jours suivants	3,56 €	3,60 €

• **TERRASSES :**

	<u>Rappel Tarifs</u> <u>Année 2014</u>	<u>Proposition de Tarifs</u> <u>Année 2015</u>
Non couvertes	7,93 € / An / m ²	8,01 € / An / m ²
Couvertes jusqu'à 30 m ²	51,35 € / An / m ²	51,86 € / An / m ²
Couvertes au-delà de 30 m ²	25,66 € / An / m ²	25,92 € / An / m ²

• **EMPLACEMENTS SUR LE MARCHE :**

	<u>Rappel</u> <u>Année 2014</u>	<u>Proposition de Tarifs</u> <u>Année 2015</u>
Tarif place au mètre linéaire	0,80 €	0,81 €
Tarif électricité par emplacement concerné	0,80 €	0,81 €

• **FETES FORAINES :**

	<u>Rappel Tarifs</u> <u>Année 2014</u>	<u>Proposition</u> <u>de Tarifs</u> <u>Année 2015</u>
Tarif au mètre carré par jour de fonctionnement	0,62 €	0,63 €

• **ELECTION** :

	<u>Rappel Tarifs</u> <u>Année 2014</u>	<u>Proposition</u> <u>de Tarifs</u> <u>Année 2015</u>
Copie de la Liste Electorale sur C.D.	11,03 €	11,14 €

• **Centre Médico - Sportif** :

Je vous propose de réactualiser de 1 % le tarif de location d'une journée du Centre Médico - Sportif avec effet à compter du 1^{er} Mars 2015.

	<u>Rappel Tarifs</u> <u>Année 2014</u>	<u>Proposition de Tarifs</u> <u>Année 2015</u>
Journée de location du Centre Médico - Sportif	59,90 € TTC	60,50 € TTC

Pour information, le Centre Médico – Sportif, situé au rez-de-chaussée de la Résidence Beauregard, est un local municipal réservé aux visites médicales des associations sportives, du personnel municipal et est loué à la Médecine du Travail.

• Location des Salles et du Matériel Municipal – Fixation des nouveaux tarifs à compter du 1^{er} Septembre 2015 :

Les élus et le personnel municipal bénéficient d'une mise à disposition gracieuse 1 fois par an d'une location de salle et les associations locales de 2 (excepté pour le forfait état des lieux de 50 € qui est dû quel que soit l'utilisateur en cas de restauration sur place).

Je vous propose d'actualiser de 1 % les tarifs des locations de salles municipales et de matériel à compter du 1^{er} Septembre 2015 selon le tableau détaillé ci-dessous :

<u>Dénomination</u>	<u>Rappel de Tarifs</u> <u>Année 2014</u>			<u>Proposition de Tarifs</u> <u>Année 2015</u>		
	<u>Tarifs de base</u>	<u>Forfait état des lieux (*)</u>	<u>Personnel spécifique</u>	<u>Tarifs de base</u>	<u>Forfait état des lieux (*)</u>	<u>Personnel spécifique</u>
Salle des Fêtes (**)				170 € un jour de semaine, 280 € Samedi, Dimanche et Jours fériés 450 € pour un week-end	50 €	Tarif horaire régisseur : 23 €
Salle Henri Matisse	210 €	50 €	Tarif horaire : 22,79 €	212 €	50 €	Tarif horaire : 23 €
Réfectoire des écoles	210 €	50 €		212 €	50 €	
Salle Justice de Paix	103 €	50 €		104 €	50 €	
Maisons de Quartier (Lombards – Coudraie et Murets)	103 €	50 €		104 €	50 €	
Foyer des Anciens	103 €	50 €		104 €	50 €	
Salle polyvalente du Centre Social Belle-Etoile	36 €	50 €		36 €	50 €	
Maison de l'Enfance et de la Famille : Salle polyvalente du 1 ^{er} étage ou salle de restauration	Associations 210 € Organisations diverses : 332 €	50 €		Associations 212 € Organisations Diverses 335 €	50 €	

(*) en cas de restauration

(**) la location se fera uniquement aux associations montivillonnaises et celles faisant partie de la CODAH. Les associations montivillonnaises qui ne génèrent pas de recettes pourront bénéficier d'une location gratuite par an mais devront payer la présence d'un régisseur. La gratuité sera pratiquée pour les établissements scolaires de Montivilliers.

MATERIEL - TARIF JOURNALIER

	<u>Rappel Tarifs</u> <u>Année 2014</u>	<u>Proposition de Tarifs</u> <u>Année 2015</u>
Table	1,22 €	1,23 €
Chaise	0,47 €	0,47 €
Banc	1,80 €	1,82 €
Samia	4,84 €	4,89 €
Barrière	1,22 €	1,23 €

• Maison des Arts - Pôle des Enseignements Artistiques - Fixation des nouveaux tarifs des cotisations pour la saison 2015 / 2016 :

En cas d'arrêt en cours d'année, le remboursement des cours non suivis est admis au prorata temporis à compter de la date de réception de la demande écrite, avec justificatif.

Concernant le paiement des inscriptions, il est admis un règlement en deux fois au maximum, avec un premier versement de 50 % à l'inscription et un deuxième de 50 % en Janvier.

Je vous propose d'actualiser de 1 % les tarifs des cotisations du pôle des Enseignements Artistiques, disciplines Danse Théâtre et Musique pour la saison 2015-2016 selon les tableaux ci-après :

TARIFS ANNUELS DU PÔLE ARTISTIQUE
DISCIPLINES DANSE, MUSIQUE ET THEATRE
RAPPEL SAISON 2014-2015

Quotient familial	Tarif enfant et étudiant cours d'1 heure (1)	Tarif 2ème enfant et suivants ou 2ème cours cours d'1 heure (1)	Tarif Adulte cours d'1 heure (1)	Tarif Adulte Cours instrumental de 30 minutes	Tarif Adulte Cours instrumental de 40 minutes	Tarif Enfant Cours instrumental de 20 minutes	Tarif Enfant Cours instrumental de 30 minutes	Tarif Enfant Cours instrumental de 40 minutes
A + 1 411 €	190 €	93 €	287 €	422 €	563 €	241 €	365 €	484 €
B + 1 146 € à 1 410 €	165 €	87 €	247 €	372 €	495 €	213 €	320 €	427 €
C + 881 € à 1 145 €	141 €	71 €	213 €	320 €	427 €	182 €	280 €	372 €
D + 749 € à 880 €	120 €	59 €	178 €	271 €	362 €	157 €	234 €	312 €
E + 605 € à 748 €	97 €	49 €	145 €	222 €	296 €	128 €	186 €	251 €
F + 486 € à 604 €	75 €	37 €	112 €	172 €	229 €	98 €	150 €	200 €
G + 357 € à 485 €	58 €	27 €	82 €	121 €	162 €	68 €	101 €	137 €
H + 228 € à 356 €	41 €	19 €	60 €	89 €	121 €	52 €	77 €	104 €
I - 228 €	28 €	12 €	40 €	59 €	79 €	35 €	52 €	71 €
Extérieur	223 €		316 €	481 €	644 €	280 €	418 €	555 €

(1) Pour les cours plus courts ou plus longs montant minoré ou majoré proportionnellement.

En cas d'arrêt en cours d'année : sur demande écrite accompagnée de justificatifs le remboursement des cours non donnés peut être effectué.

TARIFS ANNUELS DU PÔLE ARTISTIQUE
DISCIPLINES DANSE, MUSIQUE ET THEATRE
SAISON 2015-2016

Quotient familial	Tarif enfant et étudiant cours d'1 heure (1)	Tarif 2ème enfant et suivants ou 2ème cours cours d'1 heure (1)	Tarif Adulte cours d'1 heure (1)	Tarif Adulte Cours instrumental de 30 minutes	Tarif Adulte Cours instrumental de 40 minutes	Tarif Enfant Cours instrumental de 20 minutes	Tarif Enfant Cours instrumental de 30 minutes	Tarif Enfant Cours instrumental de 40 minutes
A + 1 425 €	192 €	94 €	290 €	426 €	569 €	243 €	369 €	489 €
B + 1 157 € à 1 424 €	167 €	88 €	249 €	376 €	500 €	215 €	323 €	431 €
C + 890 € à 1 156 €	142 €	72 €	215 €	323 €	431 €	184 €	283 €	376 €
D + 756 € à 889 €	121 €	60 €	180 €	274 €	366 €	159 €	236 €	315 €
E + 611 € à 755 €	98 €	49 €	146 €	224 €	299 €	129 €	188 €	254 €
F + 491 € à 610 €	76 €	37 €	113 €	174 €	231 €	99 €	152 €	202 €
G + 361 € à 490 €	59 €	27 €	83 €	122 €	164 €	69 €	102 €	138 €
H + 230 € à 360 €	41 €	19 €	61 €	90 €	122 €	53 €	78 €	105 €
I - 230 €	28 €	12 €	40 €	60 €	80 €	35 €	53 €	72 €
Extérieur	225 €		319 €	486 €	650 €	283 €	422 €	561 €

(1) Pour les cours plus courts ou plus longs montant minoré ou majoré proportionnellement.

En cas d'arrêt en cours d'année : sur demande écrite accompagnée de justificatifs le remboursement des cours non donnés peut être effectué.

• TARIFS DES CONCESSIONS DE L'ANNEE EN COURS - CONCESSIONS CREUSEMENTS DE FOSSES :

Voici pour Rappel les tarifs de l'année 2014 :

		<u>C.C.A.S.</u>	<u>VILLE</u>	<u>TOTAL</u>
<u>ENFANT MOINS DE 7 ANS</u>				
	<u>15 Ans</u>	17,33 €	34,67 €	52,00 €
	<u>30 Ans</u>	42,00 €	84,00 €	126,00 €
	<u>50 Ans</u>	139,00 €	278,00 €	417,00 €
<u>ADULTES</u>				
	<u>15 Ans</u>	35,33 €	70,67 €	106,00 €
	<u>30 Ans</u>	104,33 €	208,67 €	313,00 €
	<u>50 Ans</u>	370,67 €	741,33 €	1 112,00 €
<u>COLUMBARIUM</u>				
<u>15 Ans</u>	1 URNE	34,67 €	69,33 €	104,00 €
	2 URNES	70,00 €	140,00 €	210,00 €
<u>30 Ans</u>	1 URNE	53,00 €	106,00 €	159,00 €
	2 URNES	104,33 €	208,67 €	313,00 €
<u>50 Ans</u>	1 URNE	88,00 €	176,00 €	264,00 €
	2 URNES	176,67 €	353,33 €	530,00 €
<u>15 Ans</u>	URNE SUPPLEMENTAIRE	34,67 €	69,33 €	104,00 €
<u>30 Ans</u>	URNE SUPPLEMENTAIRE	53,00 €	106,00 €	159,00 €
<u>50 Ans</u>	URNE SUPPLEMENTAIRE	88,00 €	176,00 €	264,00 €
	Taxe de dépôt d'urne		46,00 €	46,00 €
En plus, pour les columbariums dans le Cimetière « Brisgaret annexe » et « Brisgaret Carré D ² »	PLAQUE DE RECOUVREMENT modèle imposé		176,00 €	176,00 €
JARDIN DU SOUVENIR	Droit de dispersion de Cendres		32,00 €	32,00 €

JARDIN DU SOUVENIR	Fourniture et inscription plaque identité 2 lignes			22,00 €
JARDIN DU SOUVENIR	Fournitures et inscription plaque identité 3 lignes			28,00 €
				
		<u>C.C.A.S.</u>	<u>VILLE</u>	<u>TOTAL</u>
<u>URNES CINERAIRES</u> <u>PLEINE TERRE</u>				
<u>15 Ans</u>	1 ou 2 urnes	18,00 €	36,00 €	54,00 €
<u>30 Ans</u>	1 ou 2 urnes	42,00 €	84,00 €	126,00 €
<u>50 Ans</u>	1 ou 2 urnes	185,33 €	370,67 €	556,00 €
<u>15 Ans</u>	Urne supplémentaire	13,67 €	27,33 €	41,00 €
<u>30 Ans</u>	Urne supplémentaire	25,00 €	50,00 €	75,00 €
<u>50 Ans</u>	Urne supplémentaire	93,00 €	186,00 €	279,00 €
				
DROIT DE CAVEAU PROVISoire	<u>Sur demande des Particuliers</u>		80,00 €	80,00 €

Je vous propose d'adopter les nouveaux tarifs des concessions actualisés selon le tableau suivant :

		<u>C.C.A.S.</u>	<u>VILLE</u>	<u>TOTAL</u>
<u>ENFANT</u> <u>MOINS DE</u> <u>7 ANS</u>				
	<u>15 Ans</u>	17,67 €	35,33 €	53,00 €
	<u>30 Ans</u>	42,33 €	84,67 €	127,00 €
	<u>50 Ans</u>	140,33 €	280,67 €	421,00 €
<u>ADULTES</u>				
	<u>15 Ans</u>	35,67 €	71,33 €	107,00 €
	<u>30 Ans</u>	105,33 €	210,67 €	316,00 €
	<u>50 Ans</u>	374,33 €	748,67 €	1123,00 €
<u>COLUMBARIUM</u>				
<u>15 Ans</u>	1 URNE	35,00 €	70,00 €	105,00 €
	2 URNES	70,67 €	141,33 €	212,00 €
<u>30 Ans</u>	1 URNE	53,67 €	107,33 €	161,00 €
	2 URNES	105,33 €	210,67 €	316,00 €
<u>50 Ans</u>	1 URNE	89,00 €	178,00 €	267,00 €
	2 URNES	178,33 €	356,67 €	535,00 €
<u>15 Ans</u>	URNE SUPPLEMENTAIRE	35,00 €	70,00 €	105,00 €
<u>30 Ans</u>	URNE SUPPLEMENTAIRE	53,67 €	107,33 €	161,00 €
<u>50 Ans</u>	URNE SUPPLEMENTAIRE	89,00 €	178,00 €	267,00 €
	Taxe de dépôt d'urne		46,00 €	46,00 €
En plus, pour les columbariums dans le Cimetière « Brisgaret annexe » et « Brisgaret Carré D »	PLAQUE DE RECouvreMENT modèle imposé		178,00 €	178,00 €
<u>JARDIN DU SOUVENIR</u>	Droit de dispersion de Cendres		32,00 €	32,00 €

JARDIN DU SOUVENIR	Fourniture et inscription plaque identité 2 lignes	22,00 €		
JARDIN DU SOUVENIR	Fourniture et inscription plaque identité 3 lignes	28,00 €		
		<u>C.C.A.S.</u>	<u>VILLE</u>	<u>TOTAL</u>
<u>URNES CINERAIRES PLEINE TERRE</u>				
<u>15 Ans</u>	1 ou 2 urnes	18,33 €	36,67 €	55,00 €
<u>30 Ans</u>	1 ou 2 urnes	42,33 €	84,67 €	127,00 €
<u>50 Ans</u>	1 ou 2 urnes	187,33 €	374,67 €	562,00 €
<u>15 Ans</u>	Urne supplémentaire	13,67 €	27,33 €	41,00 €
<u>30 Ans</u>	Urne supplémentaire	25,33 €	50,67 €	76,00 €
<u>50 Ans</u>	Urne supplémentaire	94,00 €	188,00 €	282,00 €
DROIT DE CAVEAU PROVISoire	<u>Sur demande des Particuliers</u>		81,00 €	81,00 €

Activités jeunes

Ville de Montivilliers

Année 2014/2015

Je vous propose une hausse de 1 % des tarifs de la régie recettes du Service Enfance Jeunesse Scolaire à compter du 1^{er} Avril 2015.

La Commission Enfance Jeunesse réunie le 6 Décembre 2012 a proposé d'introduire l'application du quotient familial pour la tarification du Pass' Vacances Loisirs (PVL) et de la Coudraie. En effet, le PVL et l'accueil de loisirs de la Coudraie bénéficient d'un financement de la CAF et, en contrepartie, nous devons mettre en place une tarification différenciée selon les ressources des usagers.

Pour le PVL :

Quotient familial	Proposition tarifs 2015				
	Activités manuelles diverses (sur place, ½ journée)	Activité manuelles diverses (1 journée, sans prestataire)	Consommation (sans transport)	Activités hors agglomération	Grosse sortie (hors département)
A - > ou = à 445,83 €	1,04 €	2,09 €	5,21 €	10,41 €	15,61 €
B - entre 383,69 € et 445,82 €	0,78 €	1,57 €	3,91 €	7,81 €	11,72 €
C - entre 309,24 € et 383,68 €	0,70 €	1,39 €	3,48 €	6,98 €	10,46 €
D - entre 239,24 € et 309,23 €	0,61 €	1,21 €	3,02 €	6,04 €	9,06 €

Pour l'accueil de loisirs de la Coudraie :

Quotient familial	Proposition tarifs 2015	
	Tarif matinée ou après-midi	Tarif journée
A - Quotient = ou > à 445,83 €	1,12 €	2,25 €
B - entre 383,69 € et 445,82 €	0,84 €	1,69 €
C - entre 309,24 € et 383,68 €	0,75 €	1,52 €
D - entre 239,24 € et 309,23 €	0,66 €	1,30 €

Pour l'accueil de loisirs du Centre Social de la Belle Etoile :

Quotient familial	Proposition tarif 2015	
	Tarif matinée ou après-midi	Tarif journée
A – Quotient = ou > à 445,83 €	1,12 €	2,25 €
B – entre 383,69 € et 445,82 €	0,84 €	1,69 €
C – entre 309,24 € et 383,68 €	0,75 €	1,52 €
D – entre 239,24 € et 309,23 €	0,66 €	1,30 €

Pour le RAM :

Discipline	Rappel tarifs 2014	Proposition tarifs 2015
Atelier massage bébé	6,98 €	7,05 €
Expression des petits	18,09 €	18,27 €
Sortie de fin d'année	3,09 €	3,12 €
Spectacles du RAM	2,13 €	2,15 €

Pour le local musique :

A compter du 1^{er} Octobre 2015

Catégorie de tarifs		Rappel tarifs 2014	Proposition tarifs 2015
Tarif A	6 heures de répétition par semaine	34,06 €/mois	34,40 €/mois
Tarif B	5 heures de répétition par semaine	28,86 €/mois	29,15 €/mois
Tarif C	4 heures de répétition par semaine	22,68 €/mois	22,91 €/mois
Tarif D	3 heures de répétition par semaine	17,52 €/mois	17,70 €/mois
Tarif E	2 heures de répétition par semaine	11,34 €/mois	11,45 €/mois

Pour la carte Pass'Vacances Culture :

	Rappel tarifs 2014	Proposition tarifs 2015
Enfant	4,68 €	4,73 €
Adulte	9,36 €	9,45 €

Je vous demande de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à mettre en place cette tarification pour les activités du Service Enfance Jeunesse Scolaire.

Actions périscolaires Ville de Montivilliers Année 2015-2016

Les tarifs seront applicables suivant le quotient familial mensuel ainsi défini, lui-même majoré de 1 % pour l'année scolaire 2015 / 2016 :

Dans le même temps, les quotients sont relevés dans les mêmes proportions.

Tarifs	<u>Année scolaire 2014-2015</u>			<u>Année scolaire 2015-2016</u>		
	<u>Quotients familiaux</u>	<u>Actions périscolaires matin</u>	<u>Actions périscolaires Soir</u>	<u>Quotients familiaux</u>	<u>Actions périscolaires matin</u>	<u>Actions périscolaires Soir</u>
<u>A</u>	Quotient égal ou supérieur à 441,42 €	0,84 €	2,51 €	Quotient égal ou supérieur à 445,83 €	0,85 €	2,54 €
<u>B</u>	Quotient compris entre 379,89 et 441,41	0,56 €	1,68 €	Quotient compris entre 383,69 € et 445,82 €	0,57 €	1,70 €
<u>C</u>	Quotient compris entre 306,18 et 379,88	0,45 €	1,51 €	Quotient compris entre 309,24 € et 383,68 €	0,45 €	1,53 €
<u>D</u>	Quotient compris entre 236,88 et 306,17	0,40 €	1,28 €	Quotient compris entre 239,25 € et 309,23 €	0,40 €	1,29 €
<u>E</u>	Quotient compris entre 175,66 et 236,87	0,34 €	1,06 €	Quotient compris entre 177,42 € et 239,24 €	0,34 €	1,07 €
<u>F</u>	Quotient compris entre 43,94 et 175,65	0,28 €	0,84 €	Quotient compris entre 44,38 € et 177,41 €	0,28 €	0,85 €
<u>G</u>	Quotient inférieur ou égal à 43,93	0,07 €	0,13 €	Quotient inférieur ou égal à 44,37 €	0,07 €	0,13 €

Le présent quotient s'applique à tous les bénéficiaires des accueils périscolaires.

Le tarif comprend un goûter pour l'accueil du soir fourni par le Service Restauration Municipale. Il n'y a pas de petit déjeuner le matin car les arrivées sont échelonnées et les petits déjeuners sont déjà normalement pris dans les familles.

Tarifs	<u>Année scolaire 2014-2015</u>			<u>Année scolaire 2015-2016</u>		
	<u>Quotients familiaux</u>	<u>TAP maternelles</u>	<u>TAP primaires</u>	<u>Quotients familiaux</u>	<u>TAP maternelles</u>	<u>TAP primaires</u>
<u>A</u>	Quotient égal ou supérieur à 441,42 €	1,25 €	2,51 €	Quotient égal ou supérieur à 445,83 €	1,26 €	2,54 €
<u>B</u>	Quotient compris entre 379,89 et 441,41	0,84 €	1,68 €	Quotient compris entre 383,69 € et 445,82 €	0,85 €	1,70 €
<u>C</u>	Quotient compris entre 306,18 et 379,88	0,75 €	1,51 €	Quotient compris entre 309,24 € et 383,68 €	0,76 €	1,53 €
<u>D</u>	Quotient compris entre 236,88 et 306,17	0,64 €	1,28 €	Quotient compris entre 239,25 € et 309,23 €	0,65 €	1,29 €
<u>E</u>	Quotient compris entre 175,66 et 236,87	0,53 €	1,06 €	Quotient compris entre 177,42 € et 239,24 €	0,54 €	1,07 €
<u>F</u>	Quotient compris entre 43,94 et 175,65	0,42 €	0,84 €	Quotient compris entre 44,38 € et 177,41 €	0,42 €	0,85 €
<u>G</u>	Quotient inférieur ou égal à 43,93	0,06 €	0,13 €	Quotient inférieur ou égal à 44,37 €	0,06 €	0,13 €

La tarification des TAP (Temps d'Activités Périscolaires) est forfaitaire avec inscription au trimestre.

Restauration Municipale **Ville de Montivilliers**

Concernant les tarifs de la Restauration Municipale, le Conseil Municipal délibèrera au mois de Mars.

Restauration Municipale **Accueil périscolaire** **Fournitures de goûters**

Je vous propose de réviser, de la même manière que nos autres tarifs, soit 1 %, le montant de valorisation de la prestation des goûters actuellement fixé à 37 centimes d'euro.

La nouvelle valorisation sera, à compter de la rentrée scolaire 2015 de 37 centimes d'euro.

Centre Social Jean Moulin

Ville de Montivilliers

Le Centre Social développe avec les familles du quartier de la Belle Etoile des animations collectives à l'intérieur du Centre Social ou bien en extérieur. Une participation financière est demandée aux familles.

Je vous propose de réactualiser de **1 %** ces tarifs à compter du 1^{er} Avril 2015.

Les actions concernées sont les suivantes :

- Animation et Vie de Quartier (soirée familiale, fête de quartier...).
- Ateliers de Vie quotidienne (détente, couture, cuisine).
- Loisirs en familles (sorties, activités ludiques...).
- Espace Enfants/ Parents.
- Les groupes constitués d'habitants bénévoles.
- Adhésion familiale au Centre Social.
- Adhésion des associations au Centre Social.

<u>Tarifs 2014</u>		<u>Nouveaux tarifs 2015</u>		
<u>Lettres</u>	<u>€</u>	<u>Lettres</u>	<u>€</u>	<u>Observations</u>
A	0,51	A	0,52	Participation financière par personne et par action.
B	1,22	B	1,23	Participation au coût des fournitures pour les activités.
C	4,05	C	4,09	Participation par personne au coût des sorties familiales.
D	5,06	D	5,11	Adhésion familiale annuelle.
E	6,28	E	6,34	Participation par personne aux coûts d'actions ou sorties familiales.
F	12,46	F	12,58	Participation par personne aux coûts d'actions ou sorties familiales.
G	15,19	G	15,34	Adhésion associations annuelle.

Les activités organisées tout au long de l'année ont des coûts différents ; le tarif des activités proposées est calculé sur la base de cette grille tarifaire.

Concernant les séjours familiaux organisés pour les vacances d'été, il est prévu que la Ville puisse avancer les sommes dues par les familles qui rembourseront alors la ville par des échéances régulières.

Aire d'accueil des Gens du Voyage :

Les tarifs de l'aire d'accueil des Gens du Voyage ont été décidés par la délibération n° 9 bis du 9 Décembre 2013. En 2015, ils restent inchangés dans un souci d'équité avec les autres communes de la CO.D.A.H disposant d'une aire d'accueil.

	<u>Tarifs 2014</u>	<u>Tarifs 2015</u>
Emplacement	3,20 € par nuitée	3,20 € par nuitée
Eau	4,04 € / m3	4,04 € / m3
Electricité	0,15 € / Kwh	0,15 € / Kwh
Caution	100 €	100 €

Monsieur Daniel FIDELIN : « Je vous remercie. Y-a-t-il des observations ? ».

Monsieur Aurélien LECACHEUR : « Je ferais très court. J'ai donné mon point de vue tout à l'heure sur cette augmentation d'impôt déguisée lors du Débat d'Orientation Budgétaire. Cela c'est pour le fonds. Sur la forme, je m'étonne que cette délibération ne soit pas mise au vote au prochain Conseil Municipal avec le Budget puisque la question tarifaire fait partie intégrante de l'équilibre budgétaire. Voilà pour ces deux raisons ce qui va m'amener à voter Contre cette délibération ».

Monsieur Daniel FIDELIN : « Si c'est fait maintenant, c'est justement pour intégrer cette augmentation dans le Budget qui vous sera présenté le 30 Mars. Il est clair que si nous n'avions pas augmenté, parce que c'était votre souhait, nous aurions accru un peu plus le déficit de Fonctionnement. Je pense qu'à un moment donné, il faut être raisonnable puisque les 1 % correspondent à l'inflation ».

Monsieur Pascal DUMESNIL : « Pour voter en toute responsabilité, il nous faut tous les éléments : les recettes comme les dépenses. Donc, à moins vous faire une confiance aveugle ce qui n'est pas absolument pas le cas, on votera Contre la délibération ».

Monsieur Daniel FIDELIN : « Je prends acte. Y-a-t-il d'autres observations ? Je fais procéder au vote. Quels sont ceux qui sont Contre ? »

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte le rapport présenté ci-dessus par **25 Voix Pour et 7 Contre** (Fabienne MALANDAIN, Martine LESAUVAGE, Pascal DUMESNIL [et le Pouvoir de Nada AFIOUNI], Jérôme DUBOST [et le Pouvoir de Nordine HASSINI], Aurélien LECACHEUR).

D- Economie et Aménagement :

8)- Parc d'Activités d'ÉPAVILLE - Vente de terrains à la Société SOPIC

NORD :

Monsieur Daniel FIDELIN, Maire présente le rapport :

La société SOPIC NORD, promoteur immobilier dont le siège social se situe à BONDUES a répondu à l'appel à candidatures, lancé par la Ville le 2 Septembre 2014, pour la commercialisation des parcelles restant disponibles sur le Parc d'Activités d'ÉPAVILLE.

La société a confirmé son intérêt pour développer sur le Parc d'Activités un programme d'immobilier commercial de 5 500 m² de bâti répondant à la vocation du parc : bricolage, équipement de la maison, artisanat / construction.

Les commissions Urbanisme / Développement Economique du 24 Septembre 2014 et 17 Décembre 2014 ont émis un avis favorable quant à la réalisation de ce projet sur les parcelles ZE 87, 104, 105 et 98 d'une surface totale de 27 186 m² (terrains nus). Cette emprise foncière étant susceptible d'évoluer d'environ 650 m² à la baisse en fonction du schéma définitif retenu pour l'accès du Parc.

La construction sera respectueuse du Développement Durable et 45 emplois sont prévus pour ce projet.

Les enseignes seront proposées à la validation du Maire avant les dépôts de permis de construire et dossiers d'autorisation commerciale.

Monsieur Daniel FIDELIN : « De toute manière, vous serez informés en Commission Urbanisme. Pour les enseignes, je souhaite qu'il n'y ait pas d'opacité comme vous semblez le dire mais qu'il y ait vraiment une visibilité très claire sur ces enseignes ».

Le promoteur privilégiera la recherche d'enseignes complémentaires à l'offre existante de la région havraise.

Le prix est fixé comme suit :

27 186 m² x 43 € H.T.V.A le m² **1 168 998 € HT**

Calcul de la T.V.A .sur la marge :

Prix de vente H.T.V.A.	1 168 998 €
Prix d'acquisition initial (6,11068 le m ²)	- 166 124.95 €
Calcul de la marge	1 002 873.05 €
Taux de T.V.A	x 20 %
T.V.A. sur marge	200 574.61 €

Prix de vente T.T.C.

1 002 873.05 € + 200 574.61 € **1 203 447.66 €**

Monsieur Daniel FIDELIN : « Je vais quand même vous dire que nous avons eu une difficulté parce que la Société SOPIC a été intéressée pour s'implanter à l'entrée sur le Parc d'Activités EPAVILLE, cela nous a obligé à modifier le carrefour. Si nous étions partis sur le carrefour qui avait été fait par l'équipe précédente, ce n'est pas ces chiffres-là que nous aurions dépensés sur le coût du carrefour. Vous voyez que nous prenons des responsabilités. Je pense que c'est important de le souligner. Ce sont des dépenses beaucoup plus importantes que celles qui avaient été prévues ».

L'avis des Domaines a été sollicité.

Je vous propose de bien vouloir m'autoriser à signer tout acte permettant la vente de ces terrains à la Société SOPIC Nord ou toute autre personne morale ou physique qui pourrait s'y substituer.

Cet acte notarié sera préparé par l'Etude de Maître DE ROCHEBOUËT et LUTUN Notaires à Montivilliers.

Incidence budgétaire :
Budget Annexe Parc d'Activités d'EPAVILLE
Chapitre 70
Compte 7015
Fonction 90

Monsieur Daniel FIDELIN : « Y-a-t-il des observations ? Y-a-t-il des votes Contre ? Des abstentions ?

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte le rapport présenté ci-dessus **à l'unanimité.**

9)- Parc d'Activités d'EPAVILLE - Vente à la société 4 MURS d'une bande de 103 m² afin de procéder au raccordement des eaux usées et pluviales de la parcelle lui appartenant au réseau commun existant :

Monsieur Daniel FIDELIN, Maire présente le rapport :

Afin de se raccorder au réseau commun eaux pluviales / eaux usées, la société 4 MURS souhaite acquérir une bande de terrain de 103 m².

Cette vente a fait l'objet d'un accord avec STEGE Fermetures (candidat à l'achat du lot voisin).

Le prix est donc fixé comme suit :

103 m² x 43 € H.T.V.A le m² **4 429 € HT**

Calcul de la T.V.A .sur la marge :

Prix de vente H.T.V.A.	4 429,00 €
Prix d'acquisition initial (6,11068 le m ²)	629,40 €
Calcul de la marge	3 799.60 €
Taux de T.V.A	x 20 %
T.V.A. sur marge	759.92 €

Prix de vente T.T.C.

3 799.60 € + 759.92 € **4 559.52 €**

Je vous propose de bien vouloir m'autoriser à signer l'acte de vente pour cette partie de terrain à la société 4 MURS ou toute autre personne morale ou physique qui pourrait s'y substituer.

Cet acte notarié sera préparé par l'Etude de Maître DE ROCHEBOUËT et LUTUN Notaires à Montivilliers.

Incidence budgétaire :

Budget Annexe Parc d'Activités d'EPAVILLE

Chapitre 70

Compte 7015

Fonction 90

Monsieur Daniel FIDELIN : «Y-a-t-il des observations ? ».

Monsieur Pascal DUMESNIL : « Une observation : on vient de passer deux délibérations sur le Parc d'EPAVILLE. On voit que cela se développe. Il ne vous a pas échappé que c'est la précédente équipe municipale qui a développé ce Parc et j'ai l'impression que le Parc d'Epaville est en termes de Développement Economique est quelque chose de plus efficace que le « Club Entreprises ». Je vous remercie ».

Monsieur Daniel FIDELIN : « Je voudrais quand même vous préciser que le Parc d'Epaville certes, cela a été engagé par l'ancienne Municipalité. De toute manière, vous savez lorsqu'il y a des changements de majorité, les majorités qui arrivent à la suite continuent ce qui a été fait par l'équipe précédente. A partir du moment où il y a des choses qui sont bonnes et là, il n'y a pas de raison de reprendre en sachant quand même que, pour la négociation des entreprises qui étaient là, c'est nous qui les avons porté, à part LEROY MERLIN certes, et les entreprises qui existaient BRICOMAN et SEG FRANCOIS. C'est nous qui avons négocié pour les autres entreprises. Je me souviens que pour la Société 4 MURS il y avait une opposition en commission C.D.A.C. Moi-même, j'y suis allé et nous avons obtenu l'unanimité en Commission C.D.A.C. Il faut quand même appeler un chat un chat. Je rappelle quand même, puisque vous parlez du Parc d'Epaville, si nous nous étions engagés sur ce fameux giratoire tel qu'il était prévu, le coût aurait été beaucoup plus important que celui qui sera fait parce que nous l'avons modifié. Sinon, il fallait remonter la route et la barrer plusieurs mois. Vous étiez peut-être présent à la Commission Urbanisme ou représentant au sein de l'Opposition, cela nous a permis de faire des économies sensibles. Vous voyez que, même si cela a été engagé par l'ancienne Municipalité, nous avons poursuivi. Nous l'avons amélioré. Je pense que c'est important de le souligner ».

Monsieur Pascal DUMESNIL : « Je ne conteste pas cela. Je répondais à vos propos un peu indirects lorsque vous disiez que la précédente Municipalité fermait sa porte aux entreprises. Vous parlez vous-même de BRICOMAN et de LEROY MERLIN. Avouez que ce n'est pas quand même pas rien du tout ».

Monsieur Daniel FIDELIN : « Fermer la porte aux entreprises ? ».

Monsieur Pascal DUMESNIL : « Vous l'avez dit ! ».

Monsieur Daniel FIDELIN : « Oui, je l'ai dit. Je ne retire pas ce que j'ai dit mais moi je dis que j'ai entendu ici dans mon bureau. Un certain nombre d'entreprises ne voulaient pas parce qu'il y a eu des manifestations à une certaine époque qui n'aurait pas eu lieu d'être me semble-t-il. Je pense que c'était important de le souligner. Ce « Club Entreprises » va permettre la mise en réseau des différentes entreprises. Le « Club Entreprises » deviendra ensuite une association. Je pense que c'est une bonne chose de bien les accueillir, de montrer ce qui se passe ici à Montivilliers que ce soient en termes scolaire, en termes d'habitat, en termes de politique culturelle et bien d'autres encore. Je pense qu'il faut bien accueillir l'entreprise lorsque vous êtes en concurrence notamment avec d'autres villes que ce soit Le Havre voire Gonfreville l'Orcher ou ailleurs même à l'extérieur de l'agglomération havraise. Je pense qu'il est important de souligner que ce « Club Entreprises » participe bien sûr à l'accueil et à l'installation de ces entreprises. Sur ce rapport n°9, y-a-t-il des oppositions ? Y-a-t-il des abstentions ? ».

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte le rapport présenté ci-dessus **à l'unanimité.**

10)- ZAC LOISIRS TOURISME - Suppression du budget :

Monsieur Daniel FIDELIN, Maire présente le rapport :

En 2010, l'ancienne Municipalité souhaitait réaliser une ZAC Loisirs Tourisme sur le plateau d'EPREMESNIL. Elle devait comprendre l'extension du centre équestre, l'extension des jardins familiaux, la réalisation d'un golf compact 9 trous et practice, services, commerces, une hôtellerie de plein air comprenant chalets, mobil-home, emplacements libres ainsi qu'un équipement aquatique. Le tout relié par des circulations modes doux entre toutes les fonctions, et le Parc de Rouelles au Sud et l'Eco-Quartier au Nord.

A ce titre, un budget « ZAC Loisirs Tourisme » a été créé et des frais d'études ont été mandatés sur celui-ci à hauteur de **8 514.70 € H.T.** Il s'agissait de l'élaboration d'une esquisse de principe réalisée par le Cabinet N.I.S. pour un montant de **6 914.70 €** (en 2010) et de la réalisation de plan parcellaire par le cabinet 3GE pour **1 600 € H.T.** (en 2011).

En 2012, le projet a été abandonné, à ce titre il convient de procéder à la suppression de ce budget.

Je vous propose de bien vouloir m'autoriser à prendre acte de la dissolution de ce budget.

Monsieur Daniel FIDELIN : « *Y-a-t-il des observations ? Je considère vote à l'unanimité ? Je vous remercie* ».

*Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte le rapport présenté ci-dessus **à l'unanimité.***

E- Culture :

11)- Salle Michel VALLERY - Convention d'utilisation et règlement intérieur - Fixation des tarifs de location :

Madame Valérie PAILLART présente le rapport :

La salle Michel VALLERY rénovée est maintenant ouverte, il convient d'en déterminer les modalités tarifaires et réglementaires d'utilisation.

En premier lieu, je vous propose d'appliquer les tarifs suivants :

- 170 € un jour de semaine.
- 280 € Samedi, Dimanche et jours fériés.
- 450 € pour un week-end.
- Ajouter 23 € de l'heure pour la présence d'un régisseur (obligatoire pendant les répétitions et le spectacle).

La location se fera uniquement aux associations montivillonnaises et également aux associations faisant partie de la CO.D.A.H.

Les associations montivillonnaises, qui ne génèrent pas de recette, pourront bénéficier d'une location gratuite par an mais devront néanmoins payer la présence d'un régisseur.

La gratuité sera pratiquée pour les établissements scolaires de Montivilliers.

La convention type à passer avec les utilisateurs est jointe au présent rapport.

Je vous propose aussi d'adopter le règlement intérieur dont un exemplaire est également joint fixant les règles d'utilisation de cette salle.

Madame Valérie PAILLART : « Je vais juste vous signaler non pas une erreur mais quelque chose qui ne figure pas dans la convention de mise à disposition de la Salle Michel Vallery. Dans l'article 2, il est fait état d'un « forfait état des lieux ». Le montant de ce forfait s'élève à 50 € ».

Monsieur Daniel FIDELIN : « Y-a-t-il des observations ? ».

Monsieur Aurélien LECACHEUR : « J'aurais deux questions Monsieur le Maire. La première, je lis : « La location se fera uniquement aux associations montivillonnaises et également aux associations faisant partie de la CO.D.A.H. ». Je voudrais savoir si les associations montivillonnaises bénéficieront néanmoins d'une priorité puisque c'est une salle des fêtes qui est avant tout sur Montivilliers ? Je ne suis pas sûr que la réciprocité soit particulièrement vraie au niveau des autres communes de la CO.D.A.H quant à une éventuelle gratuité pour une location pour une association montivillonnaise. Concernant la location gratuite -qui est juste sur la ligne dessous- moi, je m'interroge sur cette ligne car il est écrit que : « Les associations montivillonnaises, qui ne génèrent pas de recette, bénéficieront d'une location gratuite par an ». Je prends l'exemple de manifestations à caractère caritatif. S'il y a des manifestations -je cite des associations absolument au hasard- comme le TELETHON ou les « Restos du Cœur » ou des soirées organisées dont les bénéfices sont reversés aux associations caritatives, est-ce que l'on demandera le paiement de la salle alors même que le but est caritatif ? Je me souviens que dans la précédente Municipalité ces questions-là étaient débattues un peu au cas par cas au moment du Bureau Municipal. Je souhaiterais savoir si cette disposition est maintenue et auquel cas s'il est possible de le rajouter dans le rapport. Si je relis la phrase elle est claire : Les associations montivillonnaises, qui ne génèrent pas de recette, pourront bénéficier d'une location gratuite » donc à l'inverse, celles qui génèrent une recette devront payer. Hors, dans le cas d'une manifestation à caractère caritatif, c'est quand même un peu curieux ».

Monsieur Daniel FIDELIN : « En ce qui concerne, la priorité pour les associations de Montivilliers, elle est évidente. Bien évidemment, s'il y a d'autres associations de la CO.D.A.H qui nous sollicitent nous regarderont et la priorité sera donnée après les associations de la Commune. S'il y en a un certain nombre, je pense que cela doit rester exceptionnel pour celles de la CO.D.A.H. Si il y en a beaucoup qui viennent à Montivilliers, je pense que nous ferons un avenant à ce règlement pour essayer de freiner un petit peu. Je pense que cela me paraît tout-à-fait normal. Vous avez parlé des associations caritatives. Il est clair que les associations qui travaillent pour la bonne cause ne paieront pas. Cela me paraît tout-à-fait clair. Ce sont uniquement les associations qui font des recettes simplement et qui sont en association mais qui n'y a pas de reversement dans d'autres domaines ».

Monsieur Pascal DUMESNIL : « Comme c'est « bordé » en disant que de toute façon c'est une location gratuite par an. Est-ce que l'on ne peut pas tout simplement mettre : « les associations montivillonnaises pourront bénéficier d'une location gratuite ». C'est le propre des associations de ne pas générer de bénéfices qui se redistribuent. Enfin, toute association va avoir une buvette, etc... On rentre dans quelque chose qui n'est pas clair à mon avis. La notion de recette pour une association, il faut préciser un petit peu ce que c'est. Cela ne me semble pas engager grand-chose au niveau de la Ville si ce n'est que de clarifier le message qui est donné aux associations. Ils ont le droit une fois à la salle et puis c'est tout ! Qui ne génère pas de recette, moi je ne sais pas ce que cela veut dire ».

Monsieur Daniel FIDELIN : « Lorsqu'il y a des billetteries tout simplement ! Je pense que les associations qui ne génèrent pas du tout de recette ou plutôt les recettes qui sont reversées. Généralement, c'est la buvette donc il n'y a pas de billetterie. C'est la buvette qui est reversée sous forme associative ou par quelques animations à des œuvres caritatives ou l'école ou autres ; bien évidemment ce sera gratuit. En fonction des disponibilités, on regardera au cas par cas. Bien sûr, nous ne serons pas rigides à ce point-là. Je pense qu'il fallait mettre un cadre dès le départ de façon à ce qu'il n'y ait pas de problème particulier. Après, on regardera en Bureau Municipal au cas par cas si jamais il y a une association qui nous sollicite pour une deuxième fois sur quelque chose qui nous paraît tout-à-fait intéressant ; il n'y a pas de raison que l'on leur dise non à partir du moment où il y a une disponibilité ».

Monsieur Aurélien LECACHEUR : « Monsieur le Maire, pour ma part je vais m'abstenir parce que si je note le fait que vous avez la volonté de ne pas être rigide ce que je salue ; je trouve que la rédaction de la délibération elle, est rigide. C'est la raison de mon abstention sur cette délibération ».

Monsieur Daniel FIDELIN : « Je vous remercie ».

Monsieur Jean-Pierre QUEMION : « Quelle sont les règles au niveau de la présence d'un agent en matière de sécurité imposée au locataire ? ».

Monsieur Laurent GILLE : « Vous avez sous les yeux, suivant les trois suggestions, les chiffres théoriques qui étaient portés dans l'instruction du S.D.I.S. notamment des Services des Pompiers au moment de l'instruction du permis de construire. Il est sûr que ces chiffres sont élevés mais c'est l'autorisation maximum. Nous aurions pu éventuellement réduire les capacités suivant les suggestions. De quoi parlez-vous ? ».

Monsieur Daniel FIDELIN : « La Commission de Sécurité et d'Accessibilité sont passées. Il n'y a pas de problème de ce côté-là. Monsieur QUEMION si vous avez des observations ? On ne va pas débattre ce soir. Je vous propose, si vous le voulez, c'est que l'on vote ce rapport. Mettez-nous vos observations et puis, s'il y a lieu lors d'un prochain Conseil Municipal, de faire un amendement si juridiquement c'est possible ou si c'est indispensable plutôt ; et nous le ferons à ce moment-là ».

Monsieur Pascal DUMESNIL : « Simplement, il nous semble que le règlement provoque un certain nombre de questionnements qui vont, semblent-ils, être réglés au Bureau Municipal. Cela nous semble pas satisfaisant d'autant qu'en plus, le Bureau Municipal pour nous, c'est quelque chose d'obscur étant donné que nous ne sommes pas informés de ce qui s'y passe donc on va s'abstenir ».

Monsieur Daniel FIDELIN : « De toute manière, ce sujet me paraît quand même important. Certes, nous l'évoquerons en Bureau Municipal si jamais il y avait une dérogation à faire à un moment donné. Simplement cela mais s'il y avait autre chose, bien sûr cela passera en Commission et vous en serez informés. De toute manière, on vous informera même si cela passe en Bureau Municipal ».

Monsieur Rémy BONMARTEL à la demande de Monsieur le Maire : « J'apporterais juste une petite précision. Je pense que Monsieur QUEMION parlait de l'article 4 de la convention et Monsieur Laurent GILLE a répondu sur l'article 4 du règlement. C'est pour cela qu'il y a une confusion. Ce qu'il faut vous préciser c'est que dans l'obligation qu'il y aura dans la Salle des Fêtes ; il y a un SIAC de prévu c'est-à-dire un responsable de la sécurité, il doit être présent et si ce n'est pas un régisseur, de toute façon la personne doit avoir le diplôme que l'on appelle SIAC qui est un diplôme de sécurité et il devrait être présent pour assurer cette sécurité. Dès lors que c'est ouvert au public, nous sommes tenus à la présence de quelqu'un diplômé en matière de sécurité dont ce sera la mission exclusive ».

Monsieur Daniel FIDELIN : « Je vous remercie pour cette précision. Je fais procéder au vote. Quels sont ceux qui s'abstiennent ? Qui votent Contre ? ».

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte le rapport présenté ci-dessus par **25 Voix Pour, 6 Contre** (Fabienne MALANDAIN, Martine LESAUVAGE, Pascal DUMESNIL [et le Pouvoir de Nada AFIOUNI], Jérôme DUBOST [et le Pouvoir de Nordine HASSINI], **et 1 Abstention** (Aurélien LECACHEUR).

Entre :

Monsieur Daniel FIDELIN, Maire de la Ville de MONTIVILLIERS, dûment autorisé par délibération du Conseil Municipal du 23 Février 2015 d'une part,

Et :

L'Association.....
représentée par, agissant
en sa qualité de Président, d'autre part,

Il a été convenu et arrêté ce qui suit :

Article 1^{er} : La Ville de MONTIVILLIERS met à la disposition de l'Association dénommée ci-dessus la salle Michel VALLERY aux jours et heures figurant en annexe 1 pour la présentation d'un spectacle ou pour une répétition. La mise à disposition porte sur les salles ci-après :

-
-

Article 2 : Cette mise à disposition est consentie :

à titre gratuit. Chaque année, la valorisation vous sera indiquée.

- moyennant le versement d'une redevance de :

170 € un jour de semaine.

280 € Samedi, Dimanche et jours fériés.

450 € pour un week-end

Ajouter 23 € de l'heure pour la présence d'un personnel municipal (régisseur ou autre) (obligatoire pendant les répétitions et le spectacle).

Forfait état des lieux : 50 € (restauration dans le local aménagé à cet effet).

Article 3 : L'Association utilisatrice reconnaît :

- avoir pris connaissance du règlement intérieur de l'installation dans son intégralité.

- avoir constaté avec un représentant du Service culturel municipal, de l'efficacité des dispositifs de secours et de communication inhérents à la sécurité.

- avoir pris connaissance des coordonnées de la personne à contacter en cas d'urgence 06.10.84.92.71.

- connaître et faire appliquer les consignes en cas d'incendie, notamment pour ce qui concerne les dispositions mises en œuvre pour l'évacuation des personnes en situation de handicap.

- prendre éventuellement sous l'autorité de l'exploitant les premières mesures de sécurité.

- assurer la vacuité et la permanence des cheminements d'évacuation jusqu'à la voie publique.

Article 4 : L'Association s'engage :

- à respecter et à faire respecter le règlement intérieur de l'établissement.
- à assurer la sécurité, la surveillance, l'encadrement de ses membres durant toute la présence dans l'établissement par des dirigeants habilités par l'association, et à en fournir la liste et les coordonnées téléphoniques.
- le quai de chargement devra rester libre de tous véhicules lors de l'accueil du public afin de faciliter l'évacuation de celui-ci.
- la porte de recoupement du sous-sol entre la partie public et la partie loge devra pouvoir être déverrouillée par l'utilisateur en cas d'évacuation.

Article 5 : L'Association s'engage à respecter les plages d'utilisation qui lui sont attribuées. En cas de non utilisation constatée par le régisseur de la Ville se réserve le droit de disposer sans préavis de ces créneaux horaires.

Article 6 : L'Association s'engage :

- à fournir un planning prévisionnel de ses activités.
- à n'utiliser les plages horaires allouées que pour des activités en rapport avec l'objet de l'Association. Elle devra se conformer rigoureusement pour l'exercice de ses activités aux lois, règlements, prescriptions administratives. Une attention toute particulière sera portée sur la sécurité, ainsi qu'aux contraintes spécifiques liées à certaines activités.
- à n'utiliser que le matériel en place dans l'installation. L'installation éventuelle de matériel complémentaire devra préalablement avoir été approuvée par le service culturel.
- à ne céder, ni transférer son droit d'utilisation à toute personne physique ou morale sauf autorisation expresse de la ville de MONTIVILLIERS.
- à se mettre en règle avec la législation en vigueur en cas d'organisation de manifestation payante.
- à fournir le bilan détaillé de fréquentation de l'établissement.

Article 7 : Les utilisateurs de l'équipement sont sous l'entière responsabilité de l'Association. L'encadrement, conforme à la réglementation en vigueur, doit être présent du début à la fin des créneaux attribués. A défaut d'encadrement, le représentant de la municipalité pourra faire évacuer l'équipement sans délai.

Article 8 : L'Association
déclare avoir souscrit une assurance couvrant les risques liés à la mise à disposition, à savoir :

- Garantie responsabilité civile exploitation,
- Garantie dommage aux biens vous appartenant.

L'Association s'engage à fournir à la date de la signature de la présente une attestation de son assureur, et à rembourser ou faire rembourser toute dégradation ou détérioration tant sur les matériels que sur les installations.

Article 9 : La Ville de MONTIVILLIERS se réserve le droit de mettre en indisponibilité l'équipement en cas de manifestation exceptionnelle, pour des travaux de sécurité, d'entretien ou en raison de mauvaises conditions météorologiques.

Article 10 : La Ville de MONTIVILLIERS se réserve la possibilité de mettre fin à la mise à disposition de l'installation, sans que le demandeur puisse se prévaloir d'une quelconque indemnité, en cas de :

- non respect par l'Association du règlement intérieur.
- manquement à l'une des obligations mentionnées dans la présente.

Article 11 : La mise à disposition objet de la présente est consentie pour 1 année scolaire. A l'issue de cette période une nouvelle convention d'utilisation devra être établie.

Pour l'Association

Pour la Ville de MONTIVILLIERS

Le Président

Le Maire

Règlement intérieur de la Salle de Spectacles Michel Vallery

Article 1 : Objet du règlement intérieur :

Le présent règlement intérieur fixe les conditions l'utilisation de la salle de Spectacles Michel Vallery par toute association locale ou organisme qui en a obtenu la mise à disposition de la part de la commune.

Il s'ajoute aux règles générales arrêtées par le conseil municipal concernant l'utilisation des salles municipales.

Article 2 : Horaires d'utilisation :

L'horaire limite d'utilisation est fixé à 2 heures du matin – démontage technique, rangement et nettoyage de la salle compris. Aucune personne ne devra être présente au-delà de cet horaire.

Article 3 : Locaux :

Les locaux suivants selon le type de manifestations peuvent être mis à disposition :

- Une grande salle de spectacle.
- Un espace office.
- Un hall d'accueil.
- Les sanitaires.
- Eventuellement les loges.
- La régie comprenant la sonorisation et l'éclairage sous réserve de la présence d'un régisseur municipal durant toute la durée de l'utilisation facturée à l'utilisateur.

Article 4 : Capacité d'accueil :

Conformément aux prescriptions de sécurité de l'établissement, la capacité maximum d'accueil est fixée comme suit :

- 486 personnes en position debout (+ 50 artistes + 10 personnels).
- 195 personnes en position assise sur les gradins (+ 50 artistes + 10 personnels).
- 272 personnes en configuration assise sans gradin (+ 10 personnels).

Article 5 : Réserveation :

Chaque demande de réserveation devra être faite par écrit au moins 3 mois à l'avance auprès de Monsieur le Maire : Mairie de Montivilliers – Place François Mitterrand – 76290 MONTIVILLIERS.

Agissant au nom de la ville de Montivilliers, le service Culturel, gestionnaire de la salle de spectacles, est chargé d'instruire toutes les demandes de réserveation.

Chaque utilisateur devra joindre à sa demande une attestation récente d'assurance en responsabilité civile.

Article 6 : Dispositions préalables à la location :

L'utilisateur devra :

- Avoir pris connaissance du présent règlement intérieur de la salle, du règlement général d'utilisation des salles municipales, des consignes générales et en particulier de celles concernant la sécurité (voir article 10).
- Avoir signé la convention d'utilisation et l'état des lieux.
- S'être acquitté des sommes exigées pour la location et déposé la caution fixées chaque année par le Conseil Municipal.

Article 7 : Etats des lieux :

Avant et après chaque utilisation, un état des lieux sera établi conjointement par l'utilisateur et un représentant de la Ville de Montivilliers.

En cas de constat de dégradation, détérioration ou perte, la caution sera conservée jusqu'au règlement des frais de remise en état ou de remplacement facturés.

Article 8 : Stationnement des véhicules :

Tous les véhicules devront obligatoirement être garés sur les aires de stationnement aménagées à cet effet, en laissant un accès libre pour les véhicules de secours.

Article 9 : Utilisation de la salle :

9.1 – L'utilisateur s'engage à veiller au bon déroulement de la manifestation prévue et au judicieux usage des locaux et matériels mis à sa disposition.

9.2 – En cas d'accident, la responsabilité de la commune ne pourra être engagée qu'en cas de défaut des installations. En dehors de ce cas, la responsabilité de l'utilisateur est pleine et entière, y compris en cas de vol. L'utilisateur s'engage, notamment, à dégager la responsabilité de la commune quelles que soient les victimes de ces accidents, qu'il s'agisse de participants à la manifestation qu'il organise ou des prestataires de service auxquels il a recours pour organiser cette manifestation.

D'autre part, la commune ne saurait être tenue pour responsable de tout accident survenant à l'extérieur de la salle.

9.3 – Tout utilisateur qui procéderait à une sous-location ou à un prêt de la salle ou l'utiliserait pour une autre destination que celle prévue dans la demande initiale verrait sa caution retenue, sans préjudice de poursuites exercées à son encontre par la commune si cette dernière subit, du fait de cette sous-location ou détournement de la location un préjudice.

9.4 – La salle de Spectacles Michel Vallery, ainsi que les locaux annexes devront être restitués dans un état de propreté irréprochable. Les prestations suivantes seront obligatoirement assurées par l'utilisateur avant son départ :

- Nettoyage des tables et des chaises.
- Rangement des chaises (empilage).
- Balayage des sols.
- Balayage et lavage de l'espace office.
- Placer les sacs poubelles ou autres dans les containers appropriés.

Le matériel de nettoyage et les produits nécessaires devront être apportés par l'utilisateur.

9.5 – Les portes donnant sur l'extérieur doivent être maintenues fermées par souci d'économie d'énergie.

9.6 – Les décorations de toute nature, collées, scotchées, accrochées ou clouées sont interdites sur les surfaces intérieures et extérieures de la salle : murs, portes, vitres ou poutres de la charpente.

Tout élément de décor devra être classé M1 (article L76 Réglementation ERP)

9.7 – L'utilisateur s'engage à faire respecter l'interdiction de fumer dans la salle (décret n° 2006 – 1386 du 15 novembre 2006)

9.8 – La législation en matière de tapage nocturne devra être respectée. L'utilisateur répondra seul des conséquences de la gêne causée au voisinage, et s'engage à dégager la commune de toute responsabilité.

A la fin de la manifestation, le départ des participants doit se faire le plus silencieusement possible. Il convient notamment d'éviter à l'extérieur les bavardages à haute voix, l'usage des avertisseurs sonores, le claquement intempestif des portières des véhicules.

9.9 – L'utilisateur veillera à respecter la réglementation en vigueur concernant l'ouverture temporaire des débits de boissons (demande d'autorisation à faire auprès de Monsieur le Maire).

9.10 – Pour toute utilisation de musique (orchestre, DJ et autres diffuseurs de musique) une déclaration à la SACEM est obligatoire. Les redevances à payer sont à la charge de l'utilisateur.

9.11 – Cette salle est dotée d'un limiteur de son. Ce dispositif obligatoire pour les salles de spectacles ne doit en aucun cas être débranché ou occulté sous peine d'engager la responsabilité de l'utilisateur de la salle.

9.12 – Sauf dérogation exceptionnelle, il est interdit d'utiliser une sonorisation à l'extérieur de la salle.

9.13 – L'utilisateur s'engage à effectuer les déclarations fiscales et les déclarations URSSAF s'il emploie du personnel salarié.

9.15 – Toute restauration à l'intention du personnel et (ou) des artistes est autorisée exclusivement dans l'office au sous-sol.

Article 10 : Consignes de sécurité :

L'organisateur de la manifestation sera responsable des consignes de sécurité suivantes :

- Aviser les services de sécurité de la tenue de la manifestation (Police Municipale, Police Nationale, Sapeurs-Pompiers).
- Prendre connaissance des consignes de sécurité incendie et les appliquer scrupuleusement.
- Vérifier et surveiller les portes de secours.
- Laisser les issues de secours intérieures libres de tout encombrement.
- Respecter une largeur minimum de 1m45 des travées entre les tables et les chaises pour permettre un dégagement rapide.
- Interdire les pétards et jeux pyrotechniques tant à l'intérieur de la salle qu'à l'extérieur.
- Faire appliquer les règles concernant le stationnement prévues à l'article 8.
- Article L14 du Type L du 5 Février 2007 : il faut une personne désignée pour assurer la sécurité quel que soit le nombre de publics dans la salle et ce qu'on soit en utilisation spectacle (§ 1 du L14) ou en utilisation sans spectacle (voir § 3 du L14).
- Afin d'assurer la sécurité des personnes, la commune a installé dans la salle et ses annexes des systèmes de sécurité. La manipulation intempestive des divers déclencheurs positionnés en différents endroits des salles pour des raisons autre que la lutte contre l'incendie entraînera la retenue de la caution et la mise en œuvre d'une procédure pénale à l'encontre des auteurs.

Article 11 :

Une convention d'utilisation devra être signée entre l'association et la Mairie.

Annexe 1 – Plan du site

Annexe 2 – Consignes de sécurité

Fait à Montivilliers, le

Lu et approuvé

Le Maire,

L'utilisateur,

12)- Eglise Abbatiale - Mise en place de gouttières en cuivre et de chéneaux - Programme - Consultation de maîtres d'œuvre - Adoption - Autorisation :

Madame Valérie PAILLART présente le rapport :

Il est nécessaire, pour la bonne conservation de l'église abbatiale (classée Monument Historique), de réaliser des travaux de gouttières et de chéneaux de la nef, y compris de ses bas-côtés.

A ce sujet, je tiens à vous informer des circonstances qui ont conduit Monsieur le Maire à prendre la présente délibération. En effet ce projet était initialement mené par les Services Techniques qui en ont élaboré le dossier de demande de subvention, puis le dossier de consultation des entreprises afin de réaliser les travaux en Avril 2015. Ce n'est qu'en Octobre 2014, lorsque la demande d'autorisation des travaux a été sollicitée par Monsieur le Maire auprès de Monsieur le Préfet de la Région de Haute-Normandie, chargé de la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC), que celui-ci a émis un accord sous réserve que les travaux soient réalisés sous la maîtrise d'œuvre d'un architecte qualifié au sens de l'article R.621-26 du Code du Patrimoine, engendrant de ce fait un surcoût et un retard dans le calendrier.

En conséquence je vous propose **d'adopter le programme** de cette opération qui vous est présenté ci-après **et d'autoriser Monsieur le Maire à organiser la consultation de maîtres d'œuvre correspondante :**

PROGRAMME DE L'OPERATION

Objet :

Désignation d'un maître d'œuvre pour le projet de mise en place de gouttières en cuivre et de chéneaux de la nef et de ses bas-côtés, de l'église abbatiale.

Lieu :

Eglise Abbatiale Saint Sauveur, située place François Mitterrand à Montivilliers.

Description de la mission confiée :

- Mission de maîtrise d'œuvre complète comprenant :
 - Conception du projet.
 - Rédaction d'un cahier des charges et de prescriptions architecturales pour la réalisation des travaux.
 - Rédaction d'un cahier des charges pour l'entretien annuel (nettoyage, changement d'ardoises, dé moussage...).
 - Organisation et suivi du chantier y compris réception des ouvrages.
 - Suivi de la phase instruction jusqu'à la délivrance de l'arrêté préfectoral.
 - Participation aux réunions d'élaboration du projet.

Compétence du maître d'œuvre :

- Architecte qualifié au sens de l'article R.621-26 du Code du Patrimoine.

Enveloppe financière toutes dépenses confondues :

L'enveloppe financière toutes dépenses confondues, réservée à ce projet, s'élève à **130.000 € T.T.C.**

Calendrier prévisionnel :

➤ APS – APD	1 ^{er} trimestre 2015
➤ Instruction documents d'urbanisme	1 ^{er} trimestre 2015
➤ DCE – Consultation des entreprises	2 ^{ème} trimestre 2015
➤ Démarrage des travaux	2 ^{ème} semestre 2015
➤ Fin des travaux	fin 2015

Imputation budgétaire :

2313-324-1030 : budget principal

Monsieur Daniel FIDELIN : « Y-a-t-il des observations sur ce rapport ? La D.R.A.C. nous a obligé -Monsieur BONMARTEL je crois si je me souviens bien- à prendre un architecte des Bâtiments de France qui va nous coûter malheureusement aux environs de 10 000 € parce que le coût des travaux est estimé à 100 000 €. J'ai demandé à ce que l'on écrive au Directeur de la D.R.A.C. pour éviter, puisque que ce n'est pas du tout visible, de passer par cet architecte des Bâtiments de France pour gagner 10 000 €. Sur cette information complémentaire, y-a-t-il des votes Contre ou des Abstentions ? Le rapport est adopté à l'unanimité. Je vous remercie ».

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte le rapport présenté ci-dessus **à l'unanimité.**

F- Grands Projets :

13)- Réalisation des aménagements des accès et abords du Cinéma Communautaire « Les Arts » - Convention de co-maîtrise d'ouvrage entre la Ville et la CO.D.A.H. - Signature - Autorisation :

Monsieur Daniel FIDELIN, Maire présente le rapport :

Comme vous le savez, la CO.D.A.H envisage de construire sur notre territoire un cinéma communautaire « Les Arts ». Afin de s'assurer de l'homogénéité du pilotage de l'opération, la réalisation des abords, qui est de la compétence de la Ville de Montivilliers, relèvera de la même maîtrise d'ouvrage CO.D.A.H.

Pour sa part, Monsieur le Président de la CO.D.A.H proposera favorablement cette question lors de son prochain Conseil Communautaire du 12 Février 2015.

Pour cela, **je vous propose de m'autoriser à signer une convention de co-maîtrise d'ouvrage** à intervenir entre la Ville de Montivilliers et la CO.D.A.H. et ayant pour objet de confier à titre gratuit à la CO.D.A.H., dans les conditions prévues à l'article 2 de la loi MOP, **la maîtrise d'ouvrage de l'aménagement des abords du cinéma**, à savoir :

- voirie interne de desserte.
- stationnement (153 places).
- réseaux (eau, assainissement, VDI, électricité, ...).
- bassin de rétention.
- éventuelle bâche à incendie.
- éclairage public.
- Espaces-verts.
- mobilier urbain
- signalétique cinéma non fixée sur l'ouvrage principal (totem ...).

La CO.D.A.H conservera la pleine propriété de l'ensemble bâti cinéma et de son parvis. La partie périmétrique constituant les abords et stationnement restera propriété de la Ville de Montivilliers, y compris les ouvrages enterrés et réseaux nécessaires au fonctionnement de l'équipement.

Il est expressément convenu que la mission confiée à la CO.D.A.H. s'étend au lancement, attribution, notification, signature, gestion et suivi de l'exécution des marchés, à la conclusion et à la réception des marchés.

Dans le cadre de sa mission de maître d'ouvrage de l'opération, la CO.D.A.H. procèdera au règlement de l'ensemble des dépenses qui concourent à l'opération, puis demandera le remboursement des frais ainsi engagés annuellement à la Ville de Montivilliers qui se charge de la récupération de la T.V.A.

La CO.D.A.H concourt au financement de l'opération de travaux en versant à la Ville de Montivilliers un fonds de concours concomitamment au remboursement des frais engagés par la ville de Montivilliers.

Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, le montant du fonds de concours ne pourra excéder la part du financement assurée, hors subventions, par la Ville de Montivilliers. Ce fonds de concours ne pourra toutefois pas excéder la somme de 571 000 €.

Budget prévisionnel de l'opération :

	DEPENSES	RECETTES
TRAVAUX (valeur décembre 2014)	1 017 510,00 €	
ALEAS	77 686,89 €	
ETUDES	81 532,19 €	
PART CODAH		571 000,00 €
FONDS PROPRE VILLE DE MONTIVILLIERS (plafonné à 609 000 €)		605 729,08 €
TOTAL	1 176 729,08 €	1 176 729,08 €

Au terme de l'année de parfait achèvement des travaux, la mission de la CO.D.A.H prendra fin et la Ville récupèrera les ouvrages.

Imputation budgétaire :

238-314-1037 : budget principal de la Ville - Avances et acomptes versés sur commande d'immobilisations corporelles

1325-314-1037 : budget principal de la Ville - Subventions d'équipement non-transférables

Monsieur Daniel FIDELIN : « Y-a-t-il des observations ou des questions ? ».

Monsieur Aurélien LECACHEUR : « J'aurais une question très courte. Est-ce que vous pouvez nous rappeler le calendrier de l'opération globale ? »

Monsieur Daniel FIDELIN : « Je ne l'ai pas en tête exactement avec toutes les réalisations mais il est prévu une construction fin d'année et une livraison en Septembre 2016. C'est ce que j'avais dit d'ailleurs, à peu près à cette époque-là, si mes souvenirs sont bons. Je fais procéder au vote. Quels sont ceux qui sont Contre ? Qui s'abstiennent ? Le rapport est adopté à l'unanimité. Je vous remercie ».

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte le rapport présenté ci-dessus **à l'unanimité**.

G- Intercommunalité :

14)- Communication du Budget Primitif 2015 de la CO.D.A.H. :

Monsieur Laurent GILLE présente le rapport :

Au cours de sa séance du 18 Décembre 2014, le Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération Havraise a adopté le Budget Primitif de l'exercice 2015 du budget principal et des budgets annexes.

Conformément aux dispositions de l'article L.5212-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur le Président de la Communauté d'Agglomération Havraise a adressé à la Commune de Montivilliers un exemplaire de ce Budget Primitif de l'année 2015 de la Communauté pour communication aux membres du Conseil Municipal.

L'intégralité du document comprenant l'ensemble des budgets et les pièces annexes, peut être consultée en Mairie.

Monsieur Daniel FIDELIN : « *Le Budget Primitif est à votre disposition. Le document est un « pavé gros comme cela ». En tant que représentant à la CO.D.A.H., Monsieur DUBOST vous avez eu l'occasion étant donné que vous participez et vous siégez à la CO.D.A.H., vous avez bien sûr écouté la présentation du Budget d'une manière attentive j'imagine ! Il n'y a pas de vote sur ce rapport c'est dont acte ».*

Le Conseil Municipal prend acte de la communication du Budget Primitif 2015 de la CO.D.A.H.

H- Travaux – Espaces Publics :

15)- Installation d'une borne de recharge pour véhicules électriques dans le centre-ville de Montivilliers :

Monsieur Olivier LARDANS : « *Monsieur le Maire, je vous remercie. Nous allons bénéficier par l'intermédiaire de la CO.D.A.H de la mise en place de deux bornes de recharge pour véhicules électriques sur la Commune au cours des deux années qui viennent. L'une sera mise en place sur le parking de la Gare et l'autre au niveau de la Piscine au-dessus de la Rue Henri Matisse. Nous avons la possibilité d'en faire mettre une troisième donc sur la Place de l'Abbé Pierre tout en bénéficiant des mêmes tarifs et par les mêmes prestataires que les deux premières par l'intermédiaire de la CO.D.A.H. ».*

Monsieur Olivier LARDANS présente le rapport :

En 2012, la CO.D.A.H a initié un programme de développement de bornes de recharge pour véhicules électriques sur son territoire.

Le projet CO.D.A.H prévoit l'installation de 2 équipements sur Montivilliers en 2015-2016.

L'un est situé sur le parking de la gare (pôle d'échange du ressort de la CO.D.A.H) et l'autre sur celui de la piscine intercommunale (dépendant aussi de la CO.D.A.H).

Afin de proposer aux habitants de réelles solutions de recharge incitatives pour l'équipement des particuliers en véhicules électriques, la Ville de Montivilliers souhaite également être partenaire de la démarche et compléter le dispositif intercommunal en finançant une installation du même type sur une aire de stationnement située dans le centre ancien.

Cette initiative municipale s'inscrit dans une volonté de réduction de la pollution atmosphérique et d'amélioration du cadre de vie.

La Région Haute-Normandie coordonne le projet au niveau de son territoire et propose aux collectivités de s'inscrire dans une candidature haut-normande.

Elle consolide les projets des candidats et dépose les dossiers auprès de l'ADEME.

L'équipement municipal envisagé est une borne de recharge du type « accéléré » équipée de 2 points de charge, permettant d'une charge complète d'une batterie de 25 kWh en 1H00 et une récupération d'un potentiel de 12 km en 5 mn.

Il est envisagé d'installer la borne sur le parking Abbé Pierre, du fait de sa position centrale, de sa réglementation en zone bleue (stationnement gratuit mais évitant les véhicules ventouses) et de la proximité d'un transfo de distribution électrique.

L'emplacement retenu sera réservé aux véhicules électriques et comportera la signalétique horizontale et verticale obligatoire.

Le coût total estimé de l'équipement est de **14 000 € H.T.** mais est subventionné à hauteur de 70 % (50 % ADEME et 20 % Région) sur un montant éligible de **12 000 €** (raccordement ERDF non subventionné).

Le plan de financement de l'opération est le suivant :

<u>DEPENSES</u>		<u>FINANCEMENT</u>	
Coût d'installation de la borne y compris signalétique	12 000 € HT	Subvention ADEME (50% du HT limité à 6000€)	6 000 €
Coût du raccordement ERDF	2 000 €HT	Subvention REGION (20% du HT)	2 400 €
TVA	2 800 €	Budget ville (822/2151)	8 400 €
<u>TOTAL TTC</u>	<u>16 800 €</u>	<u>TOTAL</u>	<u>16 800 €</u>

Je vous propose d'autoriser Monsieur le Maire :

- à signer un groupement de commande avec la CO.D.A.H pour l'installation de cet équipement ainsi qu'une convention de service avec ce même partenaire pour sa gestion.

- à solliciter auprès de l'ADEME et de la Région les subventions possibles.

Monsieur Daniel FIDELIN : « Monsieur LARDANS, c'est une subvention de 70 % quand même. Ce serait dommage de ne pas en profiter dans le cadre de notre démarche AGENDA 21 ».

Monsieur Frédéric PATROIS : « La Ville du Havre a installé une telle borne sur le site d'AUCHAN Montgaillard. N'y aurait-il pas lieu d'interroger AUCHAN Le Havre pour qu'il en installe une également à AUCHAN La Lézarde ? ».

Monsieur Daniel FIDELIN : « En réalité, si vous voulez, la règle c'est que nous ne pouvons intervenir que sur des lieux appartenant à la Ville d'une part, en ce qui concerne notre propre financement avec une subvention de 70 % de l'ADEME et de la Région. Par contre la CO.D.A.H., elle, ne peut financer que des bornes sur des territoires lui appartenant. Donc, la même chose que pour la Ville c'est-à-dire sur le secteur de la Piscine, il y a la Salle Christian et les tennis à côté. C'est quand même un pôle sportif très important et puis l'Office de Tourisme, l'ancienne Gare puisque là également nous sommes sur une petite partie du territoire de la CO.D.A.H parce que sinon la CO.D.A.H ne peut pas financer. C'est la règle c'est pour cela en ce qui concerne AUCHAN Montivilliers, nous sommes sur le domaine privé. Il y en a une ? On me dit qu'il y en a une ».

Monsieur Aurélien LECACHEUR : « J'aurais une question très rapide. Quel sera le système de tarification pour les gens qui rechargeront leur véhicule électrique ? ».

Monsieur Olivier LARDANS : « De ce côté-là, la question se pose. Est-ce que c'est à prix coûtant ou est-ce que l'on inclut à la quantité de l'électricité rechargée ? Ou est-ce que l'on inclut une toute petite part qui permet de couvrir les frais éventuellement de réparation ? La question effectivement se pose mais enfin –Monsieur BONMARTEL je pense- on doit être proche du prix coûtant pour le système de tarification. C'est encore à étudier mais cela ne va pas être générateur de profit ».

Monsieur Rémy BONMARTEL à la demande de Monsieur le Maire :

« Je ferais juste un petit point pour répondre à votre question. En fait, la Ville n'a pas le droit de vendre du courant. C'est ce qui est important à savoir. Naturellement, on n'a pas le droit de revendre du courant au prix que l'on entend cela ne peut être que par le droit d'occupation. Le temps passé à recharger : il y a un tarif. C'est un droit d'occupation du sol sur un temps donné et c'est là-dessus que la Ville aura un tarif à appliquer. C'est un tarif de stationnement ».

Monsieur Daniel FIDELIN : « Nous nous alignerons sur ce qui se fait au Havre. Je pense que nous ferons exactement la même chose ».

Monsieur Aurélien LECACHEUR : « Avec ces précisions, je voterai Pour la délibération tout en disant que moi, je suis favorable à ce qu'il y ait une tarification qui couvre ce que cela coûte pour la Ville. Je pense qu'aujourd'hui, nous sommes loin d'avoir une démocratisation des véhicules électriques. Ce sont des véhicules qui coûtent très cher. Ce sont des gens qui ont les moyens qui les achètent et il serait anormal que la grande masse de la population soit obligée de payer le carburant « des autres » -entre guillemets- quand un ouvrier au SMIC avec un vieux diesel est obligé de payer son diesel polluant parce qu'il n'a pas le choix. Moi, je ne vois pas quelle serait la raison pour qu'il y en ait des personnes qui aient l'électricité gratuite ».

Monsieur Olivier LARDANS : « L'idée pour la borne qui est sur la Place de l'Abbé Pierre c'est qu'elle soit installée sur un emplacement de stationnement en zone bleue où, la personne qui viendra recharger, de toute façon devra mettre son disque dans les mêmes conditions que les autres sachant que la durée de rechargement est inférieure à la durée d'autorisation de stationnement sur la petite zone bleue ».

Monsieur Aurélien LECACHEUR : « Cette précision étant donnée, je vais voter Contre ».

Monsieur Daniel FIDELIN : « Vous pourrez le dire à la personne qui a un véhicule diesel qu'elle peut acheter une voiture électrique d'une part, elle ne paiera pas bien sûr de gasoil et puis elle aura des subventions très importantes semble-t-il pour acheter un véhicule électrique. Je crois qu'il y aura trois bornes sur la Ville de Montivilliers. Je crois que c'est important. Quels sont ceux qui votent Contre ? Quels sont ceux qui s'abstiennent ? ».

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte le rapport présenté ci-dessus par **31 Voix Pour et 1 Contre** (Aurélien LECACHEUR).

Monsieur Daniel FIDELIN : « Les questions à l'Ordre du Jour sont épuisées. Comme après chaque Conseil Municipal, il y a la présentation des informations ».

I- Divers :

Information n°1 - Information aux conseillers municipaux sur l'utilisation par Monsieur le Maire de la délégation de signature accordée par le Conseil Municipal en application de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales :

Monsieur Daniel FIDELIN, Maire présente le rapport :

Lors de notre Conseil Municipal du 14 avril 2014, vous m'avez autorisé à utiliser, selon l'article L 2122-22-4 du Nouveau Code des Collectivités Territoriales, des délégations de signature notamment à « prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et accords cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget et dans la limite du montant prévu par l'article 26 du Code des Marchés Publics" (seuil modifié périodiquement en fonction du calcul réalisé par la commission européenne.).

Aussi, dans le cadre de cette délégation, j'ai l'honneur de vous informer de la signature des contrats et marchés suivants :

SERVICE DE LA COMMANDE PUBLIQUE :

1) Travaux de réaménagement des Services Techniques Municipaux - lot n° 7 « menuiseries extérieures » (DE1502I1_1bM)

Dans le cadre du réaménagement des Services Techniques Municipaux, il est nécessaire de signer un avenant avec l'entreprise AVA, titulaire du lot n°7 « « menuiseries extérieures » afin de prendre en compte l'erreur du maître d'œuvre qui a prévu dans ses pièces techniques la fourniture et la pose de deux fenêtres fixes en lieu et place de deux fenêtres ouvrantes.

Il a donc été décidé de signer un avenant au contrat initial pour prestation supplémentaire de 555,64 € H.T., soit **666,77 € T.T.C.**, soit une variation de 0,78 % du montant du marché.

De ce fait, le marché d'un montant initial de 71.050,00 € H.T., passe à 71.605,64 € H.T, soit **85.926,77 € T.T.C.**

S'agissant d'une variation inférieure à 5 % du montant du marché, cet avenant n'a pas été soumis à la Commission d'Appel d'Offres.

Imputation budgétaire : 2313-0202-1011

2) Maintenance du logiciel Restogéral ((DE1502I1 2M)

Suite à la nécessité de maintenir à jour le logiciel Restogéral, installé à la cuisine centrale pour la gestion des stocks des matières premières, il a été décidé de reconduire le contrat de maintenance comprenant des prestations de soutien téléphonique, de télémaintenance et de mise à jour du logiciel Restogéral, à Monsieur Patrice GONZALEZ-FUENTE (37 rue du Petit Bois – 53320 LOIRON).

Le coût de ce contrat s'élève à **325,00 €** (TVA non applicable, article 293B du CGI).

Le contrat est signé pour la période du 1^{er} Janvier 2015 au 31 Décembre 2015.

Imputation budgétaire : 6156-251

3) Services municipaux et scolaires - Ajustement des consommations photocopieurs (DE1502I1 3bM)

La société COPYWEB Solutions (sarl SOLINFO – 320 route de Croixmare – 76190 FREVILLE) est titulaire du contrat d'entretien des photocopieurs de plusieurs services municipaux et établissements scolaires.

Il est nécessaire chaque année, en fonction de la consommation de l'année précédente, d'ajuster les bases trimestrielles de copies facturées.

Les nouveaux ajustements pour l'année 2015 sont donc les suivants :

Service	Matricule machine	précédente base trimestrielle copies	Nouvelle base trimestrielle copies
Sports	KYOCERA DC 2120 n°AGJ3148541	4.000	3.000
Etat Civil	KYOCERA DC 2120 n°AGJ3160364	14.000	14.000
Cœur Abbaye	KYOCERA DC 2120 n°AGJ2148540	12.000	12.000
Services techniques	KYOCERA DC 2120 n°QEQ9402258	18.000 N/B 2.500 Couleur	17.000 N/B 3.000 Couleur
Centre social Belle Etoile	KYOCERA DC2120 n°AGJ3159376	10.000	10.000
Ecole primaire Louise Michel	KYOCERA DC2120 n°AGJ3147644	20.000	20.000
Ecole maternelle Louise Michel	KYOCERA DC2118 n°QQM0801295	7.000	8.000
Ecole maternelle Charles Perrault	KYOCERA DC2118 n°QQM0801296	5.000	5.000

Imputation budgétaire : 6156-40 (Sports) / 0202 (Etat Civil) / 322 (Cœur d'Abbaye) / 022 (Techniques) / 6322 (Centre social Jean Moulin) / 211 et 212 (écoles maternelles et primaires).

4) Eglise Abbatiale Saint-Sauveur - Mise au jour et consolidation de décors peints (DE1502I1_4M)

Suite à la consultation organisée le 27 Novembre 2014 relative à la mise à jour et la consolidation des décors peints qui apparaissent sous le badigeon, dans la dernière travée du déambulatoire sud du chœur de l'église abbatiale Saint-Sauveur, il a été décidé de confier ces travaux à Cornélia CIONE, restauratrice de peinture et sculpture (9 rue Emile Duclaux – 75015 PARIS) pour un montant de 15.005 € H.T., soit **18.006 € T.T.C.**

Imputation budgétaire : 2313-324-1030

5) Logiciel IXBUS (DE1502I1_5M)

Suite à la nécessité de transmettre par voie électronique, à la Sous-préfecture du Havre, les documents administratifs (arrêtés, délibérations, décisions et leurs annexes) pour le contrôle de légalité, il a été décidé de reconduire le contrat du logiciel IXBUS avec la société SAS JVS MAIRISTEM (7 espace Raymond Aron CS 80547 Saint Martin sur le Pré 51013 Châlons-en-Champagne cedex).

Le coût de ce contrat s'élève à **1.446,16 € H.T.**

Le contrat est signé pour la période du 1^{er} Janvier 2015 au 31 Décembre 2015.

Imputation budgétaire : 6156-0203

6) Travaux de réaménagement des Services Techniques Municipaux - du lot n°2 « charpente bois et charpente métallique » (DE1502I1_6M)

Dans le cadre des travaux de réaménagement des Services Techniques Municipaux, il est nécessaire de signer un avenant avec l'entreprise VAUTIER, titulaire du lot n°2 « charpente bois et charpente métallique » afin de prendre en compte des modifications relatives au changement des bases des index utilisés pour les formules de révision des prix et l'évolution des éléments composant certains index.

Dans le marché de l'entreprise VAUTIER, l'index BT16a « charpente en bois en résineux » est remplacé par l'index BT16b « charpente en bois ». Du fait du changement de base à effet au 15 Janvier 2015, le coefficient de raccordement correspondant est de 1,1515.

La formule de révision des prix devient donc la suivante :

$$C_n = 0,15 + 0,85 \times (99 \% \text{ BT16b} + 1 \% \text{ BT07})$$

Imputation budgétaire : 2313-0202-1011

7) Travaux de réaménagement des Services Techniques Municipaux - du lot n°8.2 « menuiserie intérieures » (DE1502I1_7M)

Dans le cadre des travaux de réaménagement des Services Techniques Municipaux, il est nécessaire de signer un avenant avec l'entreprise GALLI, titulaire du lot n°8.2 «menuiserie intérieures » afin de prendre en compte des modifications relatives au changement des bases des index utilisés pour les formules de révision des prix et l'évolution des éléments composant certains index.

Dans le marché de l'entreprise GALLI, l'index BT18a « menuiserie bois et sa quincaillerie intérieure y compris cloisons et parquets » est remplacé par l'index BT18a « menuiserie intérieure ». Du fait du changement de base à effet au 15 Janvier 2015, le coefficient de raccordement est de 1,1058.

La formule de révision des prix reste la suivante :

$$C_n = 0,15 + 0,85 \times (BT18a)$$

Imputation budgétaire : 2313-0202-1011

8) Reconstruction Salle des Fêtes Michel Valléry - lot 6 « Menuiseries intérieures » (DE1502I1_8M)

Dans le cadre des travaux de reconstruction de la Salle des Fêtes Michel Valléry, il est nécessaire de signer un avenant avec l'entreprise JPV Bâtiment, titulaire du lot n°6 « Menuiseries intérieures » afin de prendre en compte des modifications relatives au changement des bases des index utilisés pour les formules de révision des prix et l'évolution des éléments composant certains index.

Dans le marché de l'entreprise JPV, l'index BT18a « menuiserie bois et sa quincaillerie intérieure y compris cloisons et parquets » est remplacé par l'index BT18a « menuiserie intérieure ». Du fait du changement de base à effet au 15 Janvier 2015, le coefficient de raccordement est de 1,1058.

La formule de révision des prix reste la suivante :

$$C_n = 0,15 + 0,85 \times (BT18a).$$

Imputation budgétaire : 2313-30-10361

9) Reconstruction Salle des Fêtes Michel Valléry - Lot 17 « Parqueterie scénique » (DE1502I1_9M)

Dans le cadre des travaux de reconstruction de la Salle des Fêtes Michel Valléry, il est nécessaire de signer un avenant avec l'entreprise PIEDERRIERE, titulaire du lot n°17 « Parqueterie scénique » afin de prendre en compte des modifications relatives au changement des bases des index utilisés pour les formules de révision des prix et l'évolution des éléments composant certains index.

Dans le marché de l'entreprise PIEDERRIERE, l'index BT18a « menuiserie bois et sa quincaillerie intérieure y compris cloisons et parquets » est remplacé par l'index BT18a « menuiserie intérieure ». Du fait du changement de base à effet au 15 Janvier 2015, le coefficient de raccordement est de 1,1058.

La formule de révision des prix reste la suivante :

$$C_n = 0,15 + 0,85 \times (BT18a).$$

Imputation budgétaire : 2313-30-10361

10) Reconstruction Salle des Fêtes Michel Valléry - lot 2 « Charpente métallique - charpente bois » (DE1502I1_10M)

Dans le cadre des travaux de reconstruction de la Salle des Fêtes Michel Valléry, il est nécessaire de signer un avenant avec l'entreprise LAUNET, titulaire du lot n°2 « Charpente métallique – charpente bois » afin de prendre en compte certaines modifications relatives au changement des bases des index utilisés pour les formules de révision des prix passant en base 100 en 2010 et l'évolution des éléments comportant certains index.

Dans le cadre de l'entreprise LAUNET, l'index BT19a « charpente en bois résineux » est remplacé par l'index BT 16b « charpente en bois ». Du fait du changement de base à effet au 15 Janvier 2015, le coefficient de raccordement est de 1,1515.

La formule de révision des prix devient donc la suivante :

$$C_n = 0,15 + 0,85 \times (50\% BT07 + 14\% BT16b + 36\% BT42)$$

Imputation budgétaire : 2313-30-10361

Le Conseil Municipal prend acte de cette information.

Information n°2 - Information aux Conseillers Municipaux sur l'utilisation par Monsieur le Maire de la délégation de signature accordée par le Conseil Municipal en application de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales - Services Finances - :

Monsieur Laurent GILLE présente le rapport :

Lors du Conseil Municipal du 14 avril 2014, vous avez autorisé Monsieur le Maire à utiliser, selon l'article L 2122-22-4 du Nouveau Code des Collectivités Territoriales, des délégations de signature notamment à « Créer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services municipaux ».

Aussi, dans le cadre de cette délégation, j'ai l'honneur de vous informer de la **modification de l'acte constitutif de la régie suivante :**

1. Régie de recettes pour l'encaissement des spectacles et animations organisés par le Service Culturel :

L'acte constitutif de cette régie a été modifié pour intégrer le fonds de caisse. Ainsi, l'article 3 bis prévoit : « Un fonds de caisse d'un montant de 60 € est mis à disposition du régisseur.

Les autres articles demeurent inchangés.

Le Conseil Municipal prend acte de cette information.

Information n°3 - Marché de fourniture de produits d'entretien - Intégration de la société RAYNAUD Hygiène dans la société ARGOS :

Monsieur Dominique THINNES présente le rapport :

Dans le cadre du marché de fournitures de produits (lot 1) et matériels d'entretien (lot 2) pour les services administratifs, les établissements scolaires et cuisines, la société RAYNAUD HYGIENE est titulaire du lot n°2.

Afin d'optimiser les process et d'offrir à ces clients l'offre la plus complète possible, la société RAYNAUD Hygiène est intégrée à la société ARGOS Hygiène, spécialisée dans les domaines de l'hygiène, de la désinfection, de l'essuyage et de la protection individuelle à usage unique.

L'intégration de cette société au groupe ARGOS est effective à compter du 1^{er} Janvier 2015.

L'établissement qui exécutera la prestation pour la durée du contrat restant à courir est donc la société ARGOS Hygiène SAS – Z.I Nord Est – Rue Edouard Branly – BP 12063 – 14102 LISIEUX Cedex.

Les nouvelles coordonnées bancaires ainsi que l'extrait d'immatriculation au registre du commerce et des sociétés sont annexés au marché en cours.

Le Conseil Municipal prend acte de cette information.

Information n°4 - Liste des marchés publics passés durant l'année 2014 :

Monsieur Dominique THINNES présente le rapport :

L'article 133 du Code des Marchés Publics, (décret n°2006-975 du 1^{er} Août 2006), modifié par l'arrêté du 30 Décembre 2009, prévoit : « au cours du 1^{er} trimestre de chaque année, le pouvoir adjudicateur ou l'entité adjudicatrice publique, sur le support de son choix, une liste des marchés conclus l'année précédente... ».

Conformément au Code des Marchés Publics, cette liste se limite aux marchés > à 20 000 € H.T.

Ainsi, pour l'année 2014, je vous présente, sur les tableaux joints en annexe, la liste des 25 marchés.

Monsieur Dominique THINNES : « Vous avez pu prendre le temps d'en prendre connaissance. Il est notoire quand vous faites la somme de tous les marchés cela représente un montant de 2 184 595,01 € d'investissements sachant que le dernier marché concerne le marché d'exploitation des installations de chauffage pour nos bâtiments communaux et pour le C.C.A.S. pour un montant de 2 989 175 € mais pour 10 ans ».

Le Conseil Municipal prend acte de cette information.

**Article 133 : liste des marchés conclus en 2014 en application de l'arrêté du 26 décembre 2007
modifié par Arrêté du 21 juillet 2011
(article 133 du code des marchés publics)**

MARCHES DE TRAVAUX

MARCHES DE 15 000 à 89 999,99 EUROS HT

Marché	Objet	Date du marché	Attributaires	Code postal attributaire	Montant du lot	Montant global du marché
Restauration du Temple Protestant	Lot 2 : Couverture	24/03/2014	Entreprise Gallis	76520	52 467,71 €	
Remplacement de la toiture ardoisée et réfection de la toiture terrasse de l'école Louise Michel	Lot 1 : Couverture	13/06/2015	Entreprise Berdeaux Leroux SARL	76401	42 388,23 €	84 294,45 €
	Lot 2 : Etanchéité	13/06/2015	Entreprise ASTEN	76430	41 906,22 €	
Remplacement du système appel malade de la RPA l'Eau Vive		08/12/2014	Entreprise KSTELECOM	76600		21 663,96 €

MARCHES DE 90 000 à 5 185 999,99 EUROS HT						
Marché	Objet	Date du marché	Attributaires	Code postal attributaire	Montant du lot	Montant global du marché
Réaménagement des services techniques municipaux de Montivilliers	Lot 1 : Gros-œuvre	11/02/2014	Entreprise Cartier	76770	169 328,35 €	1 520 976,94 €
	Lot 2 : Charpente bois et charpente métallique	11/02/2014	Entreprise Vautier	76290	214 164,26 €	
	Lot 3 : Voirie et réseaux divers	11/02/2014	Entreprise Eurovia	76700	185 812,22 €	
	Lot 4 : Espaces verts - clôtures	11/02/2014	Entreprise Martin père et fils	76430	27 002,00 €	
	Lot 5 : Façades	26/03/2014	Entreprise Vautier	76290	119 879,30 €	
	Lot 6 : Couverture-Etanchéité	11/02/2014	Entreprise Smac Normandie	76410	73 168,51 €	
	Lot 7 : Menuiserie extérieure	11/02/2014	Entreprise AVA	76520	71 050,00 €	
	Lot 8 : Cloisonnement, doublage, faux plafond, menuiserie intérieure	11/02/2014	Entreprise GALLI menuiserie	76700	169 813,49 €	
	Lot 9 : Métallerie Serrurerie	11/02/2014	Entreprise SMPO	76290	51 271,20 €	
	Lot 10 : Revêtement de sols et murs	11/02/2014	Entreprise Solution	76710	64 960,85 €	
	Lot 11 : Peinture	11/02/2014	Entreprise MORIN	27001	51 846,76 €	
	Lot 12 : Electricité	11/02/2014	Entreprise DOMUS	76700	89 750,00 €	
	Lot 13 : Chauffage, VMC, Plomberie	26/03/2014	Entreprise SAVEC	76163	212 610,00 €	
	Lot 14 : Ascenseur	11/02/2014	Entreprise THYSSEN	49001	20 320,00 €	
MARCHES DE FOURNITURES						
MARCHES DE 90 000 à 206 999,99 EUROS HT						
Marché	Objet	Date du marché	Attributaires	Code postal attributaire	Montant du lot	Montant global du marché
	Acquisition d'un camion pour le service voirie	6-oct	RTN - SAVIH	76062	93 450,40 €	

MARCHES DE SERVICES						
MARCHES DE 15 000 à 89 999,99 EUROS HT						
Marché	Objet	Date du marché	Attributaires	Code postal attributaire	Montant du lot	Montant global du marché
	Architecture informatique de virtualisation et de stockage	11/03/2014	Activ France	76059		53 482,00 €
Maintenance des systèmes de sécurité et des alarmes anti-intrusion	Lot 1 : Systèmes Sécurité Incendie	20/06/2014	Alpha Protection	14150	33 653,00 €	43 077,00 € pour 4 ans
	Lot 2 : Alarmes Anti-Intrusion	20/06/2014	IMS securite.com	76600	9 424,00 €	
	Travaux de mise en conformité électricité de l'établissement de la ville recevant du public	21/10/2014	Entreprise HEBERT	76600		26 022,80 €
	Mission complète de maîtrise d'œuvre pour des travaux d'infrastructure concernant la création d'un accès à l'E-Caux parc d'activités d'Epaville, à Montivilliers.	14/11/2014	Société INGE-INFRA	14200		22.550,00
MARCHES DE 207 000 EUROS HT et plus						
Marché	Objet	Date du marché	Attributaires	Code postal attributaire	Montant du lot	Montant global du marché
	Marché de services liés à l'exploitation des installations de chauffage, de traitement d'air, de production d'eau chaude sanitaire et de traitement d'eau des bâtiments du groupement de commandes composé de la ville de Montivilliers et du CCAS	17/07/2014	Entreprise CRAM	76087		2 989 175,00 € pour 10 ans

Information n°5 - Information sur la levée du péril imminent 17 - 19 Impasse des Rivières :

Monsieur Dominique THINNES présente le rapport :

Le 30 Mai 2013, les services de la CO.D.A.H., Gestion des Rivières, ont alerté la Ville de Montivilliers sur les risques que présentaient deux logements situés 17/19 Impasse des Rivières consécutivement à des infiltrations d'eau provenant d'un bras artificiel canalisé de la Lézarde situé en amont (infiltration importante d'eau provenant de la rivière, fissuration d'un des murs, désolidarisation d'une partie de l'escalier intérieur de l'habitation).

Au titre des pouvoirs de police administrative spéciale du Maire, une procédure de péril imminent a été engagée afin qu'un expert judiciaire soit dépêché sur place. Son rôle a été de déterminer les risques précis auxquels les habitants étaient exposés et les mesures à engager pour y mettre fin.

Suite à la visite contradictoire d'expertise sur place le 31 Mai 2013, Monsieur Jacques BEAUFILS, Expert nommé par le Tribunal Administratif de Rouen, a déterminé l'existence d'un péril imminent pour la sécurité publique, et la nécessité d'interdire à l'habitation les logements concernés. Un arrêté de péril imminent a donc été pris le 31 Mai 2013 assorti d'une interdiction d'habiter pour les deux logements.

La Ville de Montivilliers a procédé au relogement d'urgence des locataires.

L'Expert précise dans son rapport que les études à mener pour procéder aux mesures d'investigations diverses et la réalisation des travaux réparatoires relevant de la CO.D.A.H., gestionnaire de la rivière et de l'entretien des berges, il lui appartient de procéder à toutes les mesures qui s'avèreront nécessaires afin de supprimer tous risques pour la sécurité publique par l'obtention de l'arrêt total des infiltrations d'eau vers et dans l'immeuble des deux logements sinistrés.

Nous avons été informés le 23 Décembre 2014, par la CODAH - Direction Cycle de l'Eau, de l'achèvement des travaux réparatoires, un rapport de la société Hydro-géotechnique Nord et Ouest en date du 16 Décembre 2014 a été communiqué à l'appui de cette information.

En conséquence, il a été prononcé par arrêté du 7 Janvier 2015, la mainlevée de l'arrêté du 31 Mai 2013.

Monsieur Daniel FIDELIN : « *C'est relatif aux très gros travaux qui ont eu lieu Impasse des Rivières. Ces travaux ont bloqué le parking Avenue de Dieppe pendant quelque temps. Je crois que c'est une bonne chose* ».

Le Conseil Municipal prend acte de cette information.

Information n° 6 - Information sur les locaux permanents dédiés aux associations :

Monsieur Laurent GILLE : « Un grand nombre d'associations à Montivilliers sont accueillies dans des locaux communaux ; des locaux chauffés avec des fluides pour le chauffage et l'électricité. Je vous fais grâce de toute la liste de toutes les associations. Les montants sont indiqués dans la colonne de droite. Pour information, globalement ce montant valorisé des loyers et des fluides représente quand même la somme modique de 277 204 € ».

Monsieur Daniel FIDELIN : « Je vous remercie Monsieur GILLE ».

Monsieur Laurent GILLE présente le rapport :

DENOMINATION	LOCAUX PERMANENTS DEDIES	Montant valorisation du local et fluides 2014
Association LE RELAIS	Pas de valorisation	0,00 €
Tremplin pour l'Emploi	Pas de valorisation	0,00 €
Amicale des Employés Municipaux de Montivilliers (A.E.M.M.)	Local permanent 2 place de l'Ancienne Huilerie (23 m ²)	2 030,89 €
C.G.T. des Personnels Actifs et Retraités de Montivilliers	Local permanent bungalow aux services techniques	1 173,16 €
C.F.D.T.	Local permanent bungalow aux services techniques	1 173,16 €
A.F.G.A.	Mise à disposition d'un local permanent : MEF (1 217 m ²)	113 911,13 €
A.M.I.S.C. Fonctionnement	Mise à disposition d'un local permanent : MEF (927 m ²)	89 962,33 €
Consommation Logement et Cadre de Vie - CLCV	Mise à disposition d'un local permanent : 2 pl. de l'Ancienne Huilerie (98 m ²)	8 227,54 €
Compagnie des Archers de Colmoulins	Mise à disposition d'un local permanent à la Ferme Rébultot (27 m ²)	890,68 €
Amicale Canine	Mise à disposition d'un local permanent à la Ferme Rébultot (61 m ²) et d'un terrain en herbe de 4 258 m ² , rue A. Crevel	2 012,27 €
Montivilliers A.V.F.	Mise à disposition d'un local permanent : 18 rue du Pont Callouard (49 m ²)	4 987,08 €

L.L.A.C. (Lombards Loisirs Activités Culturelles)	Mise à disposition d'un local permanent : Maison de quartier Les Lombards (8 m ²)	636,75 €
Les Amis des Arts	Mise à disposition d'un local permanent 10 rue des 4 Saisons (156 m ²)	11 387,77 €
Regards et Images - Atelier des Photographes	Mise à disposition d'un local permanent : 22 rue du Pont Callouard (91 m ²)	6 608,30 €
Batterie Fanfare de l'Amicale de Gonfreville et Montivilliers	Mise à disposition de local permanent : ancienne Justice de Paix (88 m ²)	5 975,74 €
Société Colombophile - Le Trait d'Union	Mise à disposition local permanent : Ferme Rébultot - rez-de-chaussée et étage (35 m ²)	1 154,58 €
Comédiens de la Lézarde	Mise à disposition de locaux permanents : - 16 rue Ch. Blanchet (100 m ²) - Rue Bréquigny (RPA) - 50 m ²	6 095,50 €
Association Cartophile	Mise à disposition d'un local permanent : 10 rue des 4 Saisons	10 657,79 €
La Villotte	Mise à disposition d'un local permanent (35 m ²) Justice de Paix	3 138,68 €
Le Carré Magique	Mise à disposition d'un local permanent à la maison des associations (47 m ²) et ancienne Justice de Paix (60m ²)	3 457,27 €
Custom Club	Mise à disposition d'un local permanent à la Ferme Rébultot (61 m ²)	2 012,27 €
Association des Donneurs de Sang - Montivilliers	Mise à disposition d'un local permanent 4 place du Cœur (15 m ²)	919,53 €
F.N.A.C.A.	Mise à disposition d'un local permanent à la Maison des Associations (14m ²)	791,94 €
	TOTAL	277 204,36 €

Le Conseil Municipal prend acte de cette information.

Monsieur Daniel FIDELIN : « Nous avons donc épuisé l'Ordre du Jour.
La séance est levée. Je vous remercie ».

L'Ordre du Jour étant épuisé, la séance est levée à 20 Heures 34.